

pollution des eaux de surface, les espèces exotiques envahissantes et **la perte et altération d'habitat**.

Deux activités à incidence positive sur la zone sont identifiées : le pâturage extensif et la production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépourvus de feuilles).

2.3.2. Habitats d'intérêt communautaire

La ZSC comporte 17 habitats différents, dont 3 considérés comme étant des formes d'habitat prioritaires (en gras dans le tableau ci-après).

Tableau 5 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC du Massif du Luberon inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE

Habitat	Surface à l'échelle de la zone Natura 2000	État de conservation
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (3140)	0 ha (0 %)	
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150)	0,46 ha (0 %)	Bon
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion (3290)	7,5 ha (0,04 %)	Bon
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux (4090)	26,74 ha (0,12 %)	Bon
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. (5210)	35,9 ha (0,17 %)	Bon
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables) (6210)	0,09 ha (0 %)	Bon
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (6220)	744 ha (3,49 %)	Excellent
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion (6420)	0,02 ha (0 %)	Moyen / Réduit
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) (7220)	0,01 ha (0 %)	Bon
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130)	107 ha (0,5 %)	Bon

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	306 ha (1,44 %)	Excellent
Grottes non exploitées par le tourisme (8310)	0 ha (0 %)	Bon
Hêtraies calcaires médio-européennes du Cephalanthero-Fagion (9150)	166 ha (0,78 %)	Bon
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180)	3,8 ha (0,02 %)	Bon
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	13 ha (0,06 %)	Bon
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	8 394 ha (39,37 %)	Bon
Forêts à <i>Ilex aquifolium</i> (93810)	1,6 ha (0,01 %)	Bon

2.3.3. Espèces d'intérêt communautaire

La zone abrite 16 espèces d'intérêt communautaire, dont 5 sont actuellement menacées.

Tableau 6 : Synthèse des espèces de la ZSC du Massif du Luberon inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Espèce	État de conservation	Statut en liste rouge France hexagonale	Espèce menacée
<i>Invertébrés</i>			
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Bon	Préoccupation mineure	Oui
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Bombyx Evérie <i>Eriogaster catax</i>		Non évaluée	Non
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Bon	Non évaluée	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Pique-Prune <i>Osmoderma eremita</i>	Moyen / Réduit	Non évaluée	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Bon	Non évaluée	Oui
Écrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>	Moyen / Réduit	Vulnérable	Oui
Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>		Non évaluée	Non

Poissons			
Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i>	Bon	Quasi menacée	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Blageon <i>Telestes souffia</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Chiromptères			
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Bon	Quasi menacée	Oui
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non

2.4. ZPS du Massif du Petit Luberon (FR9310075)

Le massif du Petit Luberon est un massif calcaire accidenté et sauvage présentant une mosaïque de milieux naturels : falaises, pelouses sèches, garrigues et forêts.

Il s'agit d'un site d'importance nationale pour la reproduction de plusieurs espèces de rapaces : le percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*), l'aigle de Bonelli (*Hieraaetus fasciatus*) et le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*).

2.4.1. Vulnérabilité du site

Différents points représentent une menace pour le site :

- ▶ La régression des zones ouvertes pour cause de déprise agricole et de reforestation ;

- ▶ La fermeture du milieu est un facteur défavorable pour les rapaces, les milieux ouverts représentant pour eux un territoire de chasse ;
- ▶ La zone est sensible aux incendies (mais relativement bien préservée depuis 50 ans) ;
- ▶ Présence d'une fréquentation touristique intensive ;
- ▶ Pénétration importante du massif par les véhicules à moteur.

2.4.2. Espèces d'intérêt communautaire

La zone abrite 20 espèces d'oiseau d'intérêt communautaire, dont 7 ont le statut d'espèce menacée.

Tableau 7 : Synthèse des espèces de la ZPS du Massif du Petit Luberon visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE

Espèce	État de conservation	Statut en liste rouge France hexagonale	Espèce menacée
Avifaune			
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Moyen / Réduit	Préoccupation mineure	Non
Milan noir <i>Milvus migrans</i>		Préoccupation mineure	Non
Milan royal <i>Milvus milvus</i>		Vulnérable	Oui
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	Moyen / Réduit	Préoccupation mineure	Non
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Excellent	Préoccupation mineure	Non
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>		Préoccupation mineure	Non
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>		Quasi menacée	Non
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Bon	Préoccupation mineure	Oui
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Excellent	Préoccupation mineure	Non

Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Moyen / Réduit	Préoccupation mineure	Non
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	Excellent	Quasi menacée	Non
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		Préoccupation mineure	Non
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Moyen / Réduit	Préoccupation mineure	Non
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Bon	En danger	Oui
Crave à bec rouge <i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui
Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui

2.5. ZSC de la Montagne Sainte Victoire (FR9301605)

La montagne de la Sainte-Victoire est une limite biogéographique avec en adret une végétation mésoméditerranéenne (groupements de falaises et d'éboulis) et en ubac des groupements euroméditerranéens (landes à Genêt de Lobel).

La flore présente des éléments rares pour la France.

Les zones karstiques, les milieux ouverts et les vieilles forêts constituent un complexe d'habitats favorables aux chiroptères. Un vaste territoire forestier continu permet la prise en compte d'une entité fonctionnelle du plus grand intérêt.

Il est à noter que l'espèce *Arenaria provincialis* : a été observée pour la dernière fois dans les années 1970 et n'a pas été retrouvée depuis, malgré des prospections ciblées en 2004 (inventaires DOCOB). Toutefois la présence sur le site de cette espèce endémique

provençale reste fortement probable du fait de sa discrétion, de son caractère sporadique et du caractère escarpé de son habitat (éboulis) rendant sa prospection difficile.

2.5.1. Vulnérabilité du site

La montagne Sainte-Victoire a fortement pâti de l'incendie de 1989. Elle subit actuellement une forte déprise agricole et pastorale ce qui représente un risque de fermeture des milieux ouverts, et fait l'objet d'une forte pression touristique.

Les pressions les plus importantes s'exerçant sur le site sont l'abandon des systèmes pastoraux et des sous-pâturages, et les incendies. Peuvent également être cités les coupes forestières, le piétinement et la surfréquentation, et dans une moindre mesure les activités récréatives et la production d'énergie solaire.

Trois activités ont en revanche des incidences positives : le pâturage extensif, la production forestière non intensive et le sylvopastoralisme.

2.5.2. Habitats d'intérêt communautaire

La ZSC de la Montagne Sainte Victoire comporte 18 habitats différents dont 4 sont considérés comme étant des formes d'habitat prioritaires (en gras dans le tableau ci-après).

Tableau 8 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE

Habitat	Surface à l'échelle de la zone Natura 2000	État de conservation
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150)	75 ha (0,23 %)	Bon
Mares temporaires méditerranéennes (3170)	0,44 ha (0 %)	Bon
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (3260)	0,2 ha (0 %)	Bon

Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion (3290)	0,5 ha (0 %)	Bon
Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux (4090)	44 ha (0,13 %)	Bon
Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>) (5110)	96 ha (0,29 %)	Bon
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210)	611 ha (1,87 %)	Bon
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables) (6210)	0,01 ha (0 %)	
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables) (6210)	197 ha (0,6 %)	Bon
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea (6220)	1 079 ha (3,29 %)	Bon
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion (6420)	3 ha (0,01 %)	Moyen / Réduit
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	1,09 ha (0 %)	Moyen / Réduit
Sources pétifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) (7220)	0,1 ha (0 %)	Bon
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (8130)	165 ha (0,5 %)	Moyen / Réduit
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)	435 ha (1,33 %)	Excellent
Grottes non exploitées par le tourisme (8310)	0 ha (0 %)	Moyen / Réduit
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0)	144 ha (0,44 %)	Bon
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	11 394 ha (34,78 %)	Bon
Forêts à <i>Ilex aquifolium</i> (9380)	511 ha (1,56 %)	Bon

2.5.3. Espèces d'intérêt communautaire

La zone abrite 19 espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation (mise à part la sabline de Provence). Parmi elles, 9 espèces sont menacées.

Tableau 9 : Synthèse des espèces de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Espèce	État de conservation	Statut en liste rouge France hexagonale	Espèce menacée
Invertébrés			
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Bon	Préoccupation mineure	Oui
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	Bon	Non évaluée	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Pique-Prune <i>Osmoderma eremita</i>	Bon	Non évaluée	Quasi menacée (liste rouge Europe)
Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	Bon	Non évaluée	Oui
Écrevisse à pieds blancs <i>Austropotamobius pallipes</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Écaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Bon	Non évaluée	Non
Poissons			
Chabot commun <i>Cottus gobio</i>	Bon	Préoccupation mineure	Oui
Blageon <i>Telestes souffia</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Chiroptères			
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Bon	Quasi menacée	Oui
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Bon	Vulnérable	Oui

Murin de Capaccini <i>Myotis capaccinii</i>	Bon	Quasi menacée	Oui
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Bon	Quasi menacée	Oui
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
<i>Mammifères (hors chiroptères)</i>			
Loup gris <i>Canis lupus</i>	Bon	Vulnérable	Oui
<i>Plantes</i>			
Sablina de Provence <i>Arenaria provincialis</i>	Moyen / Réduit	Quasi menacée	Non

2.6. ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069)

Localisé entre la vallée de la Durance et l'Étang de Berre, le site est constitué d'une alternance de reliefs calcaires et petites plaines agricoles.

La zone présente divers types d'habitats naturels : garrigues, boisements de feuillus ou de résineux, parcelles agricoles (vignobles, cultures maraîchères et céréalières), falaises et barres rocheuses.

La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts et à leur complémentarité écologique : la zone est ainsi utilisée par de grands rapaces comme territoire de reproduction et d'alimentation. Elle est également riche en espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens (fauvettes, Oedicnème criard, Pipit rousseline...).

Le site présente un intérêt d'ordre national à international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (5 couples potentiellement), et est d'importance nationale pour la nidification du Rollier d'Europe (25 à 40 couples).

2.6.1. Vulnérabilité du site

Le risque incendie est très élevé sur la ZPS.

Le réseau de lignes électriques potentiellement dangereux pour l'avifaune dans certains secteurs : un risque notable de collision et d'électrocution existe, notamment pour l'Aigle de Bonelli (près de 80 % des cas de mortalité chez cette espèce).

De plus, les projets de parcs éoliens et photovoltaïques peuvent constituer des fragmentations dans les milieux.

Le pâturage extensif possède une incidence positive sur la zone.

2.6.2. Espèces d'intérêt communautaire

La zone abrite 47 espèces d'oiseau d'intérêt communautaire, dont 14 ont le statut d'espèce menacée.

Tableau 10 : Synthèse des espèces de la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE

Espèce	État de conservation	Statut en liste rouge France hexagonale	Espèce menacée
<i>Avifaune</i>			
Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	Bon	Préoccupation mineure	Oui
Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	Bon	Quasi menacée	Non
Héron garde-boeufs <i>Bubulcus ibis</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	Bon	Préoccupation mineure	Non

Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>		Préoccupacion mineure	Non
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Milan royal <i>Milvus milvus</i>		Vulnérable	Oui
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Bon	Quasi menacée	Non
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Moyen / Réduit	Quasi menacée	Non
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>		Vulnérable	Oui
Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i>		Non applicable	Oui
Faucon d'Éléonore <i>Falco eleonora</i>		Non applicable	Non
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>		Préoccupacion mineure	Oui
Rôte d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	Bon	Quasi menacée	Non
Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>		Préoccupacion mineure	Non
Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	Moyen / Réduit	En danger	Oui
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non

Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	Bon	Quasi menacée	Oui
Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>		Quasi menacée	Non
Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i>		Quasi menacée	Non
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i>		Quasi menacée	Non
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Excellent	Préoccupacion mineure	Non
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Excellent	Préoccupacion mineure	Non
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Bon	Vulnérable	Oui
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	Bon	Quasi menacée	Non
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>		Préoccupacion mineure	Non
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Excellent	En danger	Oui
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>		Quasi menacée	Non
Crave à bec rouge <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Bon	Préoccupacion mineure	Non
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>		En danger	Oui
Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>	Excellent	En danger	Oui
Goéland leucophée <i>Larus michahellis</i>		Préoccupacion mineure	Non

3. Zone d'influence

Par définition la zone d'influence correspond à la zone dans laquelle les effets du projet sont potentiellement perceptibles, qu'il s'agisse d'effets directs ou indirects. La zone d'influence doit intégrer les zones dans lesquelles les impacts du projet de révision du SCoT sont susceptibles d'être perçus ou dirigés ainsi que le périmètre des effets connexes.

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à la définir, il convient de définir les incidences possibles :

- Rejets dans le milieu aquatique ;
- Prélèvements d'eau ;
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (granulats, terres végétales...) ;
- Artificialisation des sols ;
- Pistes de chantier, circulation ;
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) ;
- Destruction d'habitat ;
- Poussières, vibrations ;
- Pollutions possibles ;
- Déchets consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...) ;
- Piétinements et surfréquentation ;
- Bruits ;
- Autres incidences.

Il est admis que si le projet génère des nuisances, la zone d'influence doit s'étendre à 1 km autour de la zone du projet, soit le périmètre du SCoT augmenté de 1 km.

Ce rayon couvre les autres incidences potentielles identifiées et est donc défini comme la zone d'influence du projet par rapport aux sites Natura 2000, illustrée sur la Figure 3 ci-après

Les 6 zones citées précédemment sont comprises dans la zone d'influence du SCoT. Les surfaces concernées sont données dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Synthèse des surfaces des sites Natura 2000 comprises dans la zone d'influence du SCoT

Nom et numéro	Surface	Surface comprise dans la zone d'influence
La Durance (FR9301589)	15 917 ha	2 992 ha (18,8 %)
La Durance (FR9312003)	19 963 ha	3 010 ha (15,1 %)
Massif du Luberon (FR9301585)	21 313 ha	6 495 ha (30,5 %)
Massif du Petit Luberon (FR9310075)	17 007 ha	2 123 ha (12,5 %)
Montagne Sainte Victoire (FR9301605)	32 738 ha	368 ha (1,1 %)
Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069)	27 395 ha	31 ha (0,1 %)

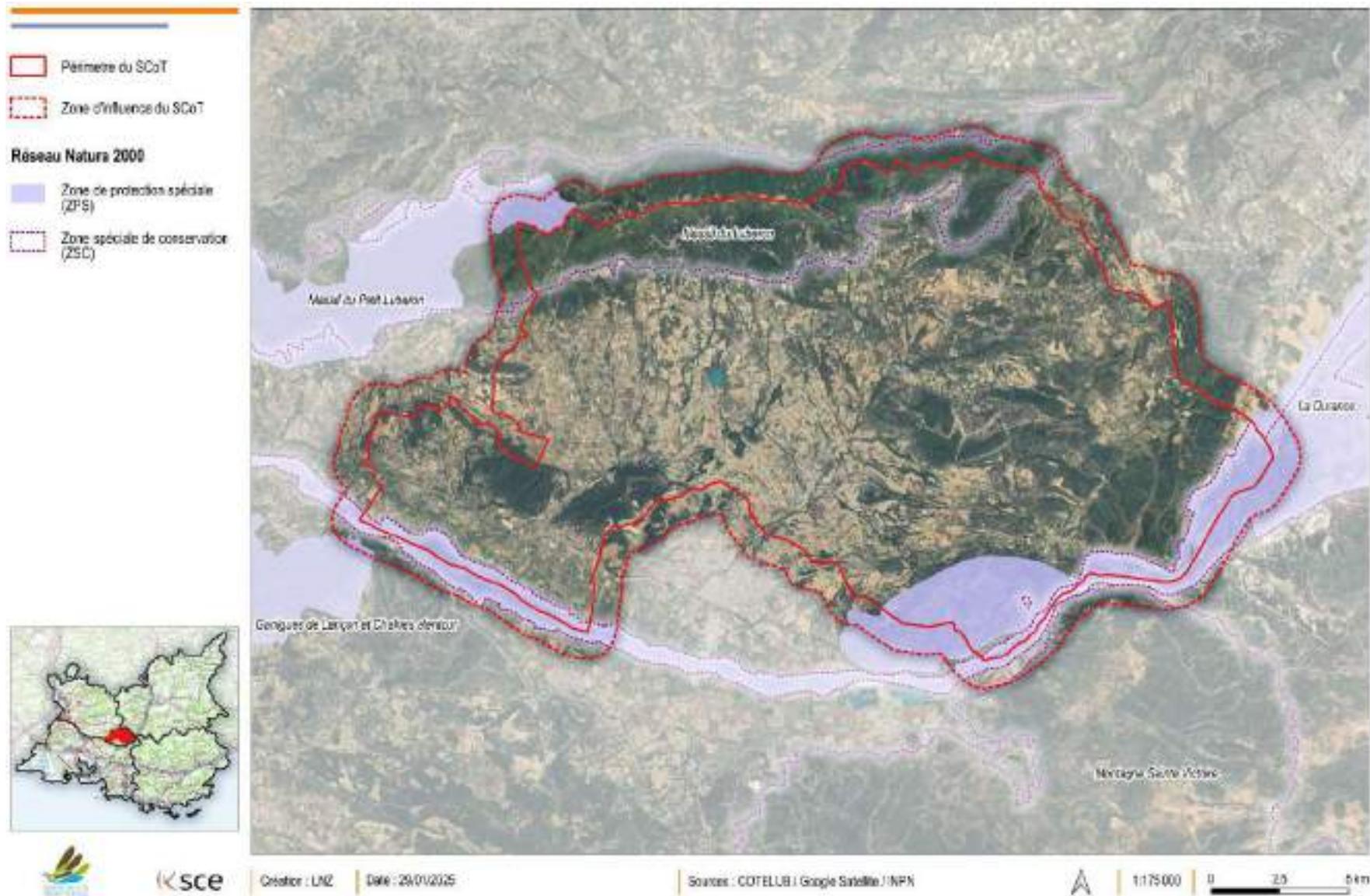


Figure 3 : Zone d'influence du SCOT sur le réseau Natura 2000

4. Évaluation des incidences sur le réseau Natura

L'évaluation porte sur les espèces et les habitats qui ont désigné les sites Natura 2000 :

- ▶ Les espèces évaluées sont celles inscrites à l'annexe I de la Directive oiseaux et à l'annexe II de la Directive Faune-Flore-Habitats ;
- ▶ Les habitats sont ceux inscrits à l'annexe I de la Directive Faune-Flore-Habitats.

Les effets potentiels des orientations du SCoT sont estimés pour toutes les espèces et habitats selon 7 niveaux : nul, négligeable, faible, moyen, fort, très fort et non concerné. La dernière colonne du tableau juge la significativité de l'effet.

L'analyse est présentée sous forme de tableau pour chaque zone citée précédemment. Les effets potentiels sont estimés pour toutes les espèces et habitats. La dernière colonne du tableau juge la significativité de l'effet.

Les orientations et objectifs de chaque défi ont été synthétisées selon des thématiques aux incidences potentielles identifiées, telles que présentées ci-après.

Dans la suite de ce chapitre, les prescriptions du DOO seront mentionnées par l'abréviation P--, où -- sera le numéro de la prescription.

Tableau 12 : Synthèse des thématiques analysées pour l'évaluation de l'incidence du SCot sur le réseau Natura 2000

Thématique / enjeu	Objectifs du DOO associés	Incidence potentielle directe	Incidence potentielle indirecte
<i>Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050</i>			
Densification et renouvellement urbains	<p>1-1/ Réduire de 50% la consommation d'espaces d'ici 2031 et atteindre l'absence d'artificialisation nette pour 2050.</p> <p>1-2/1- 1/ Prioriser le réinvestissement de l'enveloppe urbaine tout en préservant la qualité de vie.</p> <p>1-2/ 2- Maîtriser les extensions urbaines.</p> <p>1-4/ Proposer de nouvelles formes urbaines conciliant les besoins des habitants et la qualité des villages (adaptation au changement climatique notamment).</p>	<p>Destruction d'habitat par l'artificialisation des sols lié à la création de nouveaux habitats.</p> <p>Pollution des milieux : accidentelle en phase travaux, lumineuse avec de nouvelles infrastructures dans les espaces nouvellement aménagés.</p>	<p>Modification des écoulements sur les milieux par une imperméabilisation des sols en amont.</p> <p>Perturbation d'habitats annexes pouvant être d'intérêt pour certaines espèces du réseau Natura 2000.</p>
Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires et s'ancrer dans les paysages	<p>1-2/ Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des villages.</p> <p>1-2/3- S'ancrer dans les paysages : préserver et transmettre le patrimoine via la définition de limites d'urbanisation, une attention portée aux axes routiers et crêtes d'intérêt paysager existant, la prise en compte des périmètres de protection réglementaires sur le patrimoine (naturel ou historique), ...</p> <p>1-3/ Dispositions spécifiques aux communes couvertes par la Loi Montagne : préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.</p>	<p>Préservation du patrimoine naturel local pouvant abriter des espèces identifiées en annexe des directives Oiseaux et Habitat du réseau Natura 2000.</p>	
Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables	<p>1-2/ 4- Protéger le foncier agricole avec la prise en compte notamment des réservoirs de biodiversité agricole pour lesquels des enjeux écologiques spécifiques ont été identifiés.</p> <p>Projet d'intégration des projets de développement de l'irrigation avec la définition de périmètres dans le DOO de manière à les éviter pour le développement futur, dans la mesure du possible.</p>	<p>Maintien de corridors en protégeant certaines terres agricoles.</p> <p>Dégradation d'habitats et d'espèces du fait du développement de l'agrivoltaïsme.</p>	<p>Préservation d'habitats annexes pouvant être d'intérêt pour certaines espèces du réseau Natura 2000.</p> <p>Pressions sur la ressource en eau du fait de la diversification et/ou du développement d'activités agricoles.</p>
<i>Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon</i>			
Répondre aux besoins en logement	<p>0-3/ Accueillir 2100 habitants supplémentaires d'ici 2045, en permettant la mise en œuvre d'un projet de développement sobre, en adéquation avec la biocapacité du territoire.</p> <p>2-1/ Répondre aux besoins en logements, dans le respect de la trajectoire ZAN, en permettant à tous les ménages de se loger de façon abordable</p>	<p>Destruction d'habitat et d'espèces par l'expansion des zones urbanisées.</p>	<p>Modification des écoulements sur les milieux par une imperméabilisation des sols en amont.</p>

Zones de développement de l'activité économique	<p>2-2/ Renforcer le développement économique du Sud Luberon dans le contexte du ZAN (en optimisant le foncier) ; maintien de l'emploi dans le tissu urbain, confortement des zones d'activité existantes</p> <p>2-2/3- 3/ L'agriculture, un levier pour le dynamisme de l'économie locale et pour mieux satisfaire les besoins alimentaires locaux</p>	Destruction d'habitat et d'espèces par l'aménagement de zones d'activité (15 ha de foncier agricole, naturel ou forestier est à mobiliser) ou de constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles locaux.	<p>Modification des écoulements sur les milieux par une imperméabilisation des sols en amont.</p> <p>Augmentation de la fréquentation à proximité de la zone.</p>
Zones d'activité touristique et de loisirs	<p>2-2/2- Renforcer l'attractivité touristique autour d'un tourisme d'exception et d'activités de pleine nature</p> <p>2-3 Valoriser les proximités grâce à un maillage des équipements et services accessibles à tous et adapté</p>	Alteration de la ressource en eau en créant de nouveaux besoins et donc de nouvelles pressions sur la ressource.	Création ou augmentation de la fréquentation et du piéfinement sur certains secteurs ciblés, pouvant altérer l'habitat des espèces à enjeu.
Améliorer la mobilité	<p>2-3 Valoriser les proximités grâce à un maillage des équipements et services accessibles à tous et adapté</p> <p>3-3/1- Développer une mobilité décarbonée adaptée au territoire</p>	Destruction d'habitat et d'espèces par la création d'infrastructures routières (itinéraires secondaires pour les voies cyclables par exemple).	Pollution de zones préservées en cas de report des flux de transport selon les aménagements envisagés.
<i>Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i>			
Reconnaissance de la trame verte et bleue (TVB)	3-1/ Reconnaître la Trame Verte et Bleue pour protéger la richesse environnementale du territoire avec la définition de différents réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques	Préservation et conservation des espèces et des habitats qui les abritent sur les sites.	Amélioration de la qualité de la TVB à une plus grande échelle que le SCoT.
Préserver la ressource en eau	<p>3-2/ Pérenniser l'approvisionnement en eau et optimiser son usage</p> <p>3-2/1- Économiser la ressource en eau dans une perspective de changement climatique</p> <p>3-2/3- Garantir le fonctionnement du réseau hydrographique</p> <p>3-2/4- Lutter contre les atteintes à la qualité de la ressource en eau</p>	<p>Améliorer l'état des milieux aquatiques (rivière, ripisylve) via les mesures de garantie du fonctionnement du cours d'eau et d'économie de la ressource.</p> <p>Dégradation de l'état quantitatif de la ressource en cas d'irrigation excessive.</p>	Perturbation des milieux humides en cas d'utilisation excessive de la ressource en eau.
Ancrer le territoire dans la transition énergétique	<p>3-3/1- Développer une mobilité décarbonée adaptée au territoire</p> <p>3-3/2- Promouvoir le développement des énergies renouvelables et définir les conditions de leur développement, en cohérence avec les sensibilités du territoire</p>	Dégradation et/ou destruction d'habitats et d'espèces de l'aménagement d'infrastructures de transport ou de production d'énergies renouvelables.	Nouvelle fréquentation ou activité pouvant perturber le cycle de vie de certaines espèces selon son implantation (ex : nouvelle aire de covoiturage, réouverture de gare, piste cyclable)

<p>Assurer un urbanisme favorable à la santé</p>	<p>3-4/1-Prendre en compte les risques naturels connus et orienter le développement urbain en dehors des zones à risques 3-4/2- Améliorer la qualité de l'air, la pollution des sols et réduire les nuisances sonores 3-4/3- Améliorer le confort thermique dans les villages 3-4/4- Améliorer l'optimisation de la gestion des déchets et leur valorisation 3-4/5- Valoriser les matériaux locaux et ceux issus du recyclage</p>	<p>Dégradation et/ou destruction d'habitats et d'espèces par l'aménagement d'infrastructures de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque). Amélioration de la qualité des milieux avec des actions de réduction de la pollution et des nuisances</p>	<p>Modification des écoulements sur les milieux par une imperméabilisation des sols en amont.</p>
--	---	---	---

Ces thématiques sont illustrées sur les cartes ci-après.

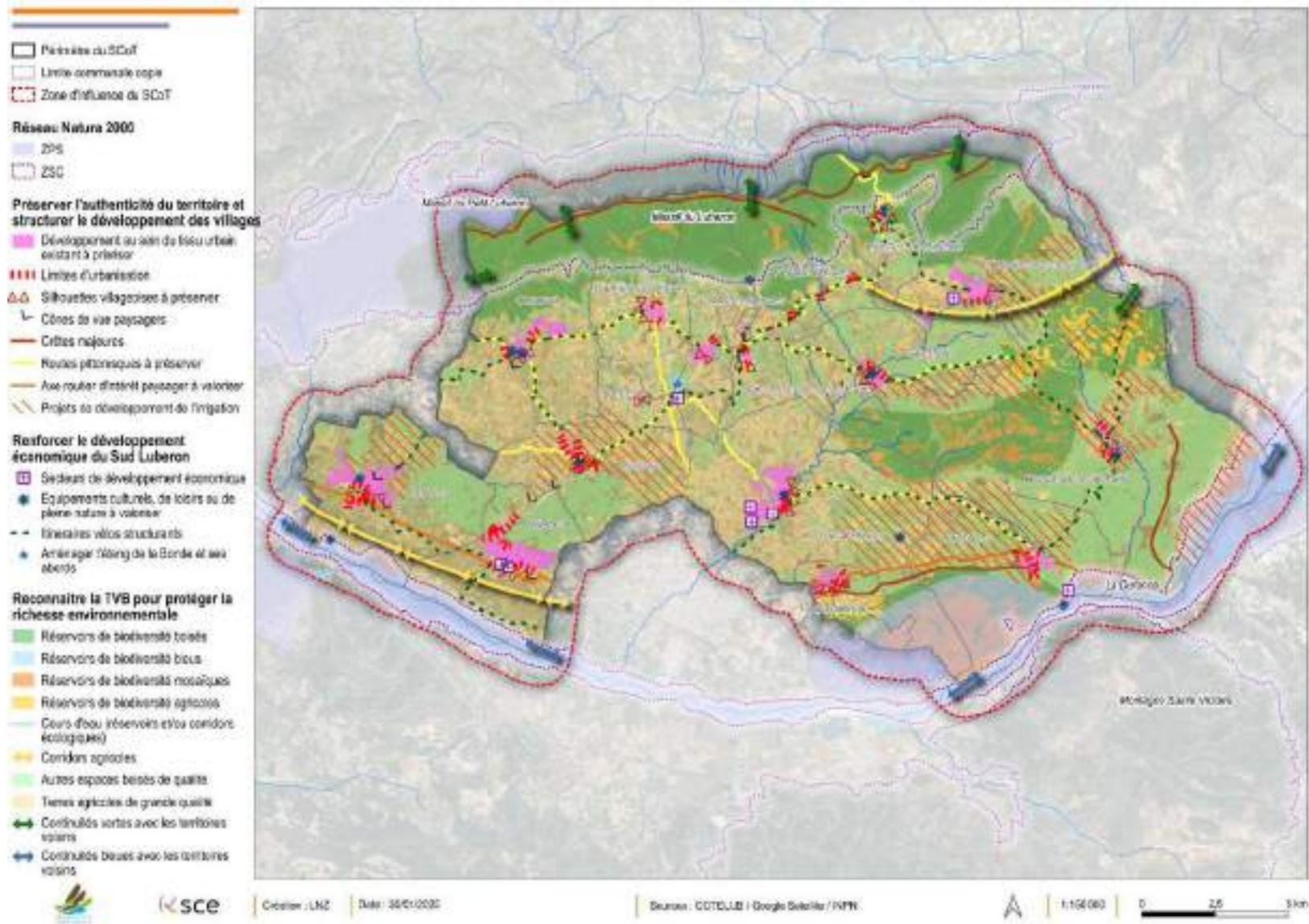


Figure 4 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO

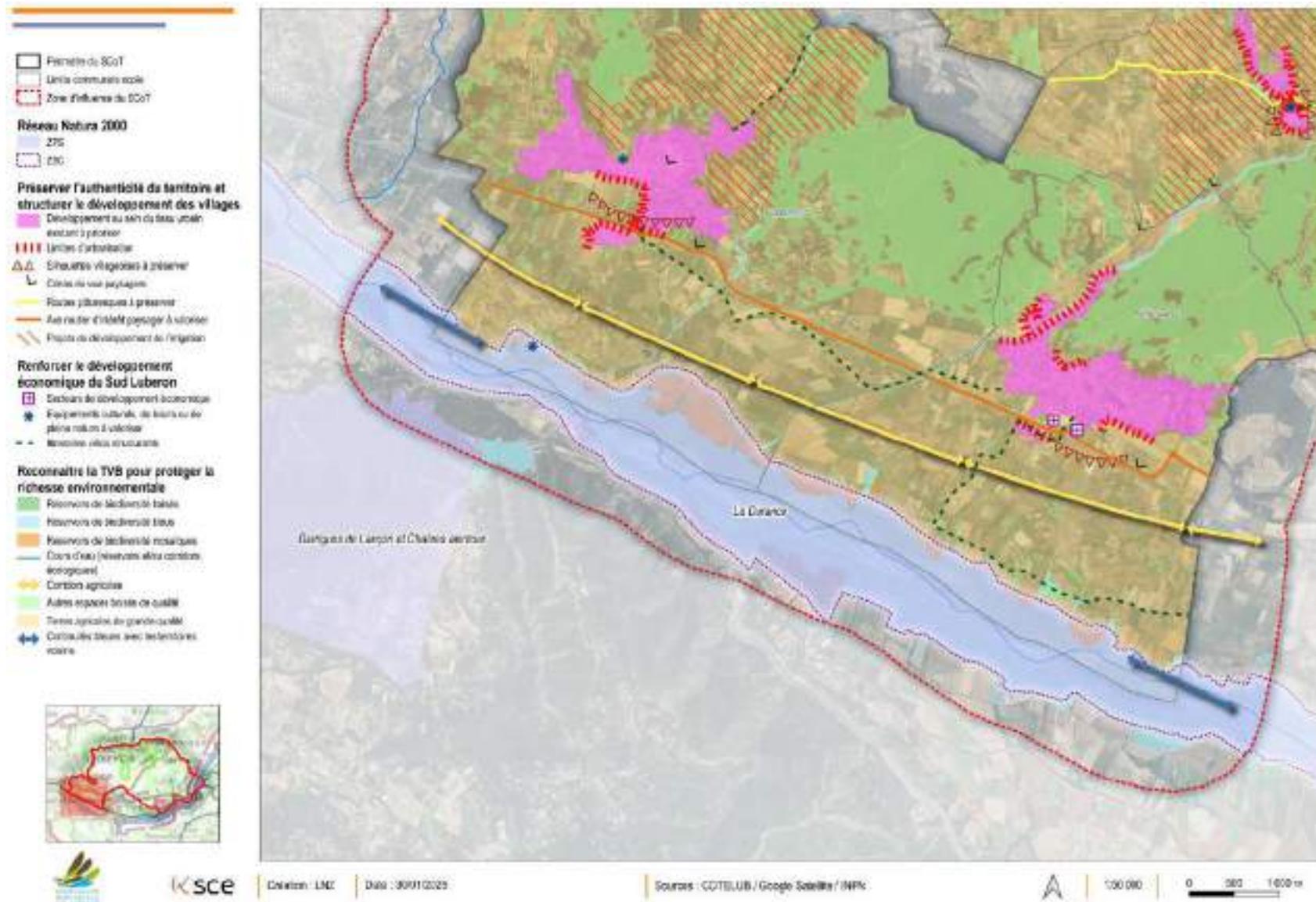


Figure 5 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur les Garrigues de Lançon et la Durance à l'ouest

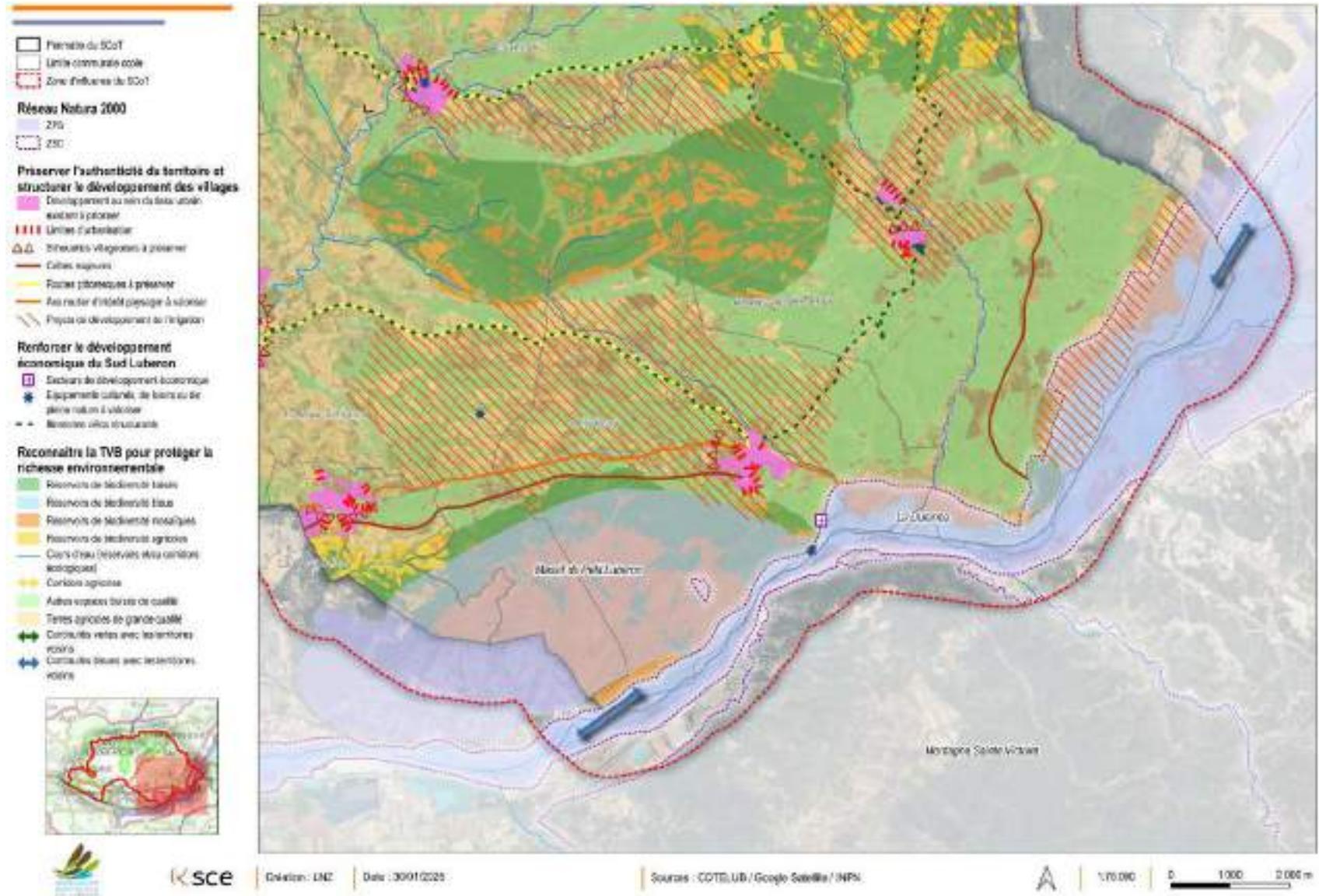


Figure 6 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur la Durance, le Massif du Petit Luberon et la Sainte Victoire à l'est

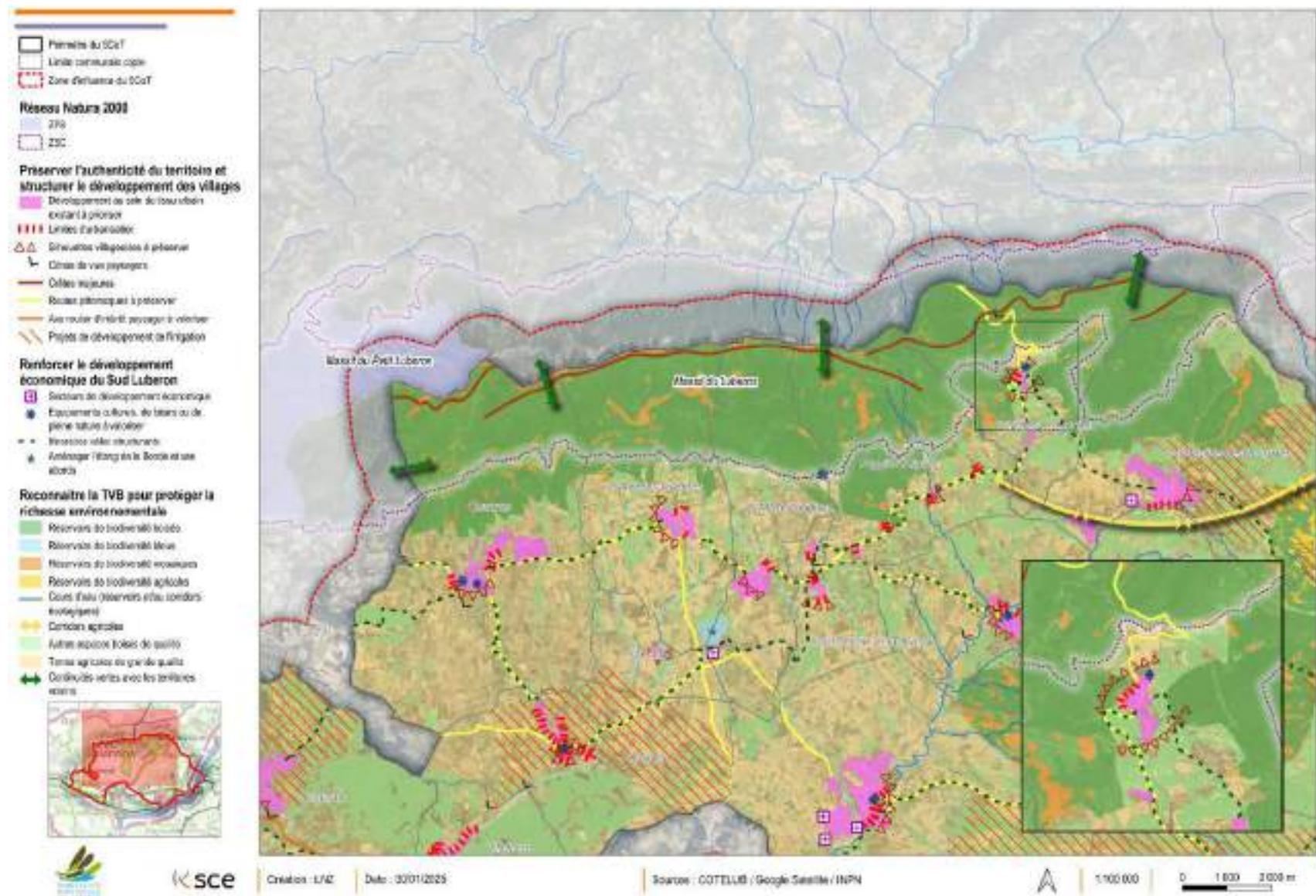


Figure 7 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur le Massif du (Petit) Luberon au nord

4.1. ZSC de La Durance (FR9301589)

La ZSC de la Durance est interceptée par le périmètre du SCoT et sa zone d'influence (18,8 % de sa superficie). La majorité des orientations et prescriptions du DOO du SCoT sur son territoire concernent la conservation de la trame verte et bleue.

Tableau 13 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZSC de la Durance

Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050							
Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Prise en compte des réservoirs de biodiversité agricole pour lesquels des enjeux écologiques spécifiques ont été identifiés (P15).	Non concerné	Non concerné	Préservation d'habitats annexes pouvant être d'intérêt pour certaines espèces. Présence d'un projet de développement de l'irrigation sur 279 ha (1,8 % de la ZSC) : activité régulée ne devant pas impacter le fonctionnement de la Durance et des habitats humides.	Absence d'incidence négative significative du projet sur les habitats. Effet positif modéré attendu via l'identification de terres agricoles de qualité à préserver.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence
Poissons	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence
Amphibiens	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence
Reptiles	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence
Mammifères (hors chiroptères)	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence

L'aménagement urbain et la structuration du territoire prévus par le SCoT n'aura pas d'impact direct sur la ZSC : l'ensemble des orientations relatives à ces thématiques sont régies par le principe de réutilisation de l'existant et de l'implantation de nouveaux aménagements dans les espaces déjà urbanisés. Ces zones restreintes sont **situées en dehors de la ZSC et renforcées par la présence de limites d'urbanisation situées en partie à l'interface avec le site Natura 2000** (P5, P7, P23). Dans la même façon, les orientations du SCoT limitent les incidences indirectes sur les habitats et les espèces.

L'enjeu principal réside dans la présence d'une zone de projet de développement de l'irrigation à Beaumont-de-Pertuis, couvrant 279 ha. Cette activité concerne une superficie négligeable à l'échelle de la ZSC (1,8 %) et la réglementation qui la régit limite les prélèvements de sorte à

préservé la ressource quantitativement et qualitativement. Aussi, il n'est pas attendu d'effet de cette prescription sur les habitats en présence, et les espèces qu'ils abritent.

Tableau 14 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZSC de la Durance

Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Habitats	Non concerné	Nul	Deux projets de valorisation d'équipements de loisirs en pleine nature sont situés dans la ZSC, en dehors des zones d'habitats communautaires.	Non concerné	Non concerné	Projet futur de zone de développement économique d'environ 2,5 ha à Mirabeau à proximité immédiate de la ZPS.	Négligeable	Non concerné	Absence d'incidence significative : les projets de zone de valorisation de sites d'activités de plein air au sein de la ZSC sont situés en dehors des zones d'habitats communautaires, et ne devraient pas remettre en cause les fonctionnalités écologiques des milieux naturels (P44).
Invertébrés	Non concerné	Nul	Négligeable	Négligeable : projet de voie cyclable à 200 mètres au nord de la zone, hors de l'habitat, sur des aménagements existants.	Non concerné	Potentielle augmentation de la fréquentation.	Négligeable	Négligeable : potentielle augmentation de la fréquentation à la périphérie nord de la zone	Incidence potentielle des activités de loisir du fait d'une augmentation de la fréquentation. Pas d'incidence attendue du fait de l'implantation : les projets concernent déjà fréquentés et anthropisés, ou bien sont situés en dehors de la ZSC.
Poissons	Non concerné	Nul	Nul	Non concerné	Non concerné	Possibles rejets des activités économiques à développer à Mirabeau.	Nul	Non concerné	Absence d'incidence significative : les rejets sont réglementés et aucune

									incidence des activités n'est attendue sur la qualité de la Durance, préservant la population piscicole.
Amphibiens	Non concerné	Nul	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Potentielle augmentation de la fréquentation.	Négligeable	Non concerné	<p>Incidence potentielle des activités de loisir du fait d'une augmentation de la fréquentation.</p> <p>Pas d'incidence attendue du fait de l'implantation : les projets concernent des sites existants déjà fréquentés et anthropisés, ou bien sont situés en dehors de la ZSC.</p>
Reptiles	Non concerné	Nul	Négligeable	Négligeable : projet de voie cyclable à 200 mètres au nord de la zone, hors de l'habitat, sur des aménagements existants.	Non concerné	Potentielle augmentation de la fréquentation.	Négligeable	Négligeable : potentielle augmentation de la fréquentation à la périphérie nord de la zone	<p>Incidence potentielle des activités de loisir du fait d'une augmentation de la fréquentation.</p> <p>Pas d'incidence attendue du fait de l'implantation : les projets concernent des sites existants déjà fréquentés et anthropisés, ou bien sont situés en dehors de la ZSC.</p>
Chiroptères	Non concerné	Nul	Nul	Non concerné	Non concerné	Projet futur de zone de développement économique d'environ, à proximité immédiate de la ZPS, au niveau de terres agricoles et à proximité d'espaces boisés de	Nul	Non concerné	<p>Incidence potentielle : le projet de zone d'activité économique est situé en dehors de la ZSC mais il est possible que les espaces boisés à proximité représentent un enjeu</p>

						qualité pouvant servir d'aire de chasse ou de corridor de déplacement.			pour la population de chiroptères.
Mammifères (hors chiroptères)	Non concerné	Nul	Négligeable	Négligeable : projet de voie cyclable à 200 mètres au nord de la zone, hors de l'habitat, sur des aménagements existants.	Non concerné	Potentielle augmentation de la fréquentation.	Négligeable	Négligeable : potentielle augmentation de la fréquentation à la périphérie nord de la zone	<p>Incidence potentielle des activités de loisir du fait d'une augmentation de la fréquentation.</p> <p>Pas d'incidence attendue du fait de l'implantation : les projets concernent des sites existants déjà fréquentés et anthropisés, ou bien sont situés en dehors de la ZSC.</p>

Les projets d'aménagement pour répondre aux besoins d'habitat sont circonscrits à des enveloppes urbaines préexistantes, dans (P5, P7, P30)

Deux projets de valorisation d'équipements de loisirs en pleine nature sont situés dans la ZSC : un premier au niveau du pont Mirabeau, à l'est du territoire, et un second au niveau du plan d'eau du camping Val de Durance, au sud de Cadenet. Ces projets doivent se développer dans le respect de la TVB et ne doivent pas remettre en cause les fonctionnalités écologiques des milieux en présence à proximité (P44, P48). Aussi, leur incidence sur la ZSC de la Durance est jugée négligeable.

Le projet futur de zone de développement économique d'environ 2,5 ha sur la commune de Mirabeau est susceptible d'avoir une incidence jugée faible sur la population de chiroptères : la zone est située au niveau de terres agricoles, et entouré d'espaces boisés de qualité et d'un réservoir de diversité boisé compris dans la ZSC (la ripisylve de la Durance). Toutefois, la conception et les travaux nécessaires à l'implantation de la zone d'activité pourront se faire de sorte d'éviter tout impact sur les chauves-souris. L'incidence sur la ZSC est donc jugée négligeable.

Les projets liés à la mobilité, avec la structuration du réseau d'itinéraires cyclables basé sur des tracés existants n'auront pas d'incidence sur la ZSC.

Tableau 15 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZSC de la Durance

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Habitats	Le SCoT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Le principe général défini au SCoT est l'inconstructibilité de ces espaces.	Amélioration potentielle de la qualité des milieux aquatiques du fait des prescriptions de préservation de la ressource (P77, P86), de limitation de l'imperméabilisation (P85) et de garantie du fonctionnement des cours d'eau (P83).	Nul : en cas de projet, l'implantation est prosaïte sur l'ensemble des réservoirs de biodiversité ainsi que l'ensemble des continuités écologiques (hors espaces déjà artificialisés), les espaces patrimoniaux protégés et les paysages sensibles (P97 & P98).	Non concerné	Nul	Présence d'un projet de développement de l'irrigation sur 279 ha (1,8 % de la ZSC) : activité régulée ne devant pas impacter le fonctionnement de la Durance et des habitats humides.	Non concerné	Non concerné	Incidence positive sur les habitats grâce à la définition de réservoirs de biodiversité bleue (Durance, ripisylve et zones humides), boisé et « mosaïque ». Absence d'incidence des infrastructures liées aux énergies renouvelables du fait des prescriptions restrictives sur l'implantation.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

Amphibiens	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Reptiles	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Chirop- tères	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Mammi- fères (hors chirop- tères)	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

Le territoire de la ZSC est couvert par des réservoirs de biodiversité (milieux aquatiques, boisements, zones agricoles) et des corridors cartographiés au sein du DOO et pris en compte dans l'ensemble des thématiques avec un principe général d'inconstructibilité de ces espaces. Aussi, le SCoT a une incidence directe positive sur la conservation des habitats constitutifs de la zone Natura 2000.

La prise en compte de la TVB par le SCoT a également une incidence positive indirecte sur les populations faunistiques via le maintien de leurs habitats et corridors de déplacement.

4.2. ZPS de La Durance (FR9312003)

La ZSC de la Durance est interceptée par le périmètre du SCoT et sa zone d'influence (15,1 % de sa superficie). La majorité des orientations et prescriptions du DOO du SCoT sur son territoire concernent la conservation de la trame verte et bleue.

Tableau 16 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS de la Durance

Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050							
Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Prise en compte des réservoirs de biodiversité agricole pour lesquels des enjeux écologiques spécifiques ont été identifiés (P15), et préservation d'habitats annexes comme des haies ou des bosquets pouvant être d'intérêt pour certaines espèces (P72).	<p>Absence d'incidence négative significative du projet sur l'avifaune et ses habitats.</p> <p>Incidence indirecte positive via la conservation d'habitats sur des terres agricoles.</p>

Tableau 17 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS de la Durance

Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Projet futur de zone de développement économique d'environ 2,5 ha à Mirabeau à proximité immédiate de la ZPS, au niveau de terres agricoles et à proximité d'espaces boisés de qualité pouvant servir d'aire de chasse ou de corridor de déplacement.	Deux projets de valorisation d'équipements de loisirs en pleine nature susceptibles d'augmenter la fréquentation sur la ZPS.	Négligeable : potentielle augmentation de la fréquentation à la périphérie nord de la zone à Villelaure.	<p>Incidence potentielle des activités de loisir et de la zone d'activité économique du fait d'une augmentation de la fréquentation.</p>

Tableau 18 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS de la Durance

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Nul : pas de projet connu voué à déranger l'avifaune.	Non concerné	Le SCoT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Il y a donc une conservation des habitats des espèces d'oiseaux présents sur la ZPS.	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

La ZPS est uniquement concernée par des **incidences indirectes potentielles** liées à une modification de la fréquentation au sein de la zone ou à proximité du fait de la nouvelle zone d'activité économique au sud de la commune de Mirabeau et de la valorisation des zones d'activité de loisir à Cadenet et Mirabeau.

La prise en compte de la trame verte et bleue a une incidence indirecte positive sur l'avifaune en conservant son habitat.

4.3. ZSC du Massif du Luberon (FR9301585)

La ZSC du Massif du Luberon est interceptée par le périmètre du SCoT et sa zone d'influence (30,5 % de sa superficie).

Tableau 19 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon

Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050							
Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Habitats	Non concerné	Présence de crêtes majeures à conserver dans le massif (P11).	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné.	Absence d'incidence négative significative du projet sur les habitats.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence d'incidence.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence d'incidence.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Nul	Absence d'incidence.

Aucune prescription d'incidence négative ou projet d'aménagement n'est situé au sein de la ZPS.

L'aménagement urbain et la structuration du territoire prévus par le SCoT n'aura pas d'impact direct sur la ZSC : la zone concernée la plus proche est située en dehors du site (centre urbain de Vitrolles-en-Luberon à environ 350 m au sud), où s'applique le principe de réutilisation de l'existant et de l'implantation de nouveaux aménagements dans les espaces déjà urbanisés. Cette zone restreinte est par ailleurs renforcée par la présence d'une limite d'urbanisation située à l'interface avec le site Natura 2000 (P5, P7, P23).

Tableau 20 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon

Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Projet de valorisation du site d'activité de plein air de la source du Mirail susceptible d'augmenter	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Incidence potentielle des activités de loisir du fait d'une augmentation de la fréquentation du site de la source du Mirail.

			la fréquentation au sein de la ZSC, et donc le risque de piétinement et de dégradation des habitats au sein d'un réservoir de biodiversité boisé.						
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Potentielle augmentation de la fréquentation.	Non concerné	Incidence potentielle des activités de loisir du fait d'une augmentation de la fréquentation. Pas d'incidence attendue du fait de l'implantation : les pistes sont préexistantes.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Absence d'incidence significative.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Potentielle augmentation de la fréquentation.	Non concerné	Pas d'incidence attendue du fait de l'implantation : les pistes sont préexistantes.

Il existe une incidence négative potentielle du projet de SCoT : l'augmentation de la fréquentation et du piétinement sur le site de randonnée de la source du Mirail susceptible d'avoir une incidence sur la ZSC, perturbant les invertébrés et les chiroptères en présence et dégradant leur habitat.

Tableau 21 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Habitats	Le SCoT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Le principe général défini au SCoT est l'inconstructibilité de ces espaces.	Amélioration potentielle de la qualité des milieux aquatiques du fait des prescriptions de préservation de la ressource (P77, P86), de limitation de l'imperméabilisation (P85) et de garantie du fonctionnement des cours d'eau (P83).	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Incidence positive sur les habitats grâce à la définition de réservoirs de biodiversité bleue (Durance, ripisylve et zones humides), boisé et « mosaïque ».
Faune : invertébrés, poissons et chiroptères	Non concerné	Non concerné	Nul	Non concerné	Incidence positive grâce à la prise en compte de la TVB par le SCoT.	Nul	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

Le territoire de la ZSC est couvert par des réservoirs de biodiversité (boisements et « mosaïques », cours d'eau) et des corridors cartographiés au sein du DOO et pris en compte dans l'ensemble des thématiques avec un principe général d'inconstructibilité de ces espaces. Aussi, le SCoT a une incidence directe positive sur la conservation des habitats constitutifs de la zone Natura 2000.

La prise en compte de la TVB par le SCoT a également une incidence positive indirecte sur les populations faunistiques via le maintien de leurs habitats et corridors de déplacement.

4.4. ZPS du Massif du Petit Luberon (FR9310075)

La ZPS du Massif du Petit Luberon est interceptée par le périmètre du SCoT et sa zone d'influence (12,5 % de sa superficie), sur deux zones distinctes : au nord le site est situé en bordure du périmètre du SCoT (commune de Cucuron), et au sud-est, elle est partiellement comprise dans le territoire du SCoT (communes de La Tour-d'Aigues et de Mirabeau).

Tableau 22 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon

Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050							
Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Prise en compte des réservoirs de biodiversité agricole pour lesquels des enjeux écologiques spécifiques ont été identifiés (P15), et préservation d'habitats annexes comme des haies ou des bosquets pouvant être d'intérêt pour certaines espèces (P72).	<p>Absence d'incidence négative significative du projet sur l'avifaune et ses habitats.</p> <p>Incidence indirecte positive via la conservation d'habitats sur des terres agricoles.</p>

Tableau 23 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon

Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative.

Tableau 24 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Nul : pas de projet connu voué à déranger l'avifaune.	Non concerné	Le SCoT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Il y a donc une conservation des habitats des espèces d'oiseaux présents sur la ZPS.	Négligeable	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence négative. Incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

La ZPS n'est pas concernée par une incidence négative.

La prise en compte de la trame verte et bleue a une incidence indirecte positive sur l'avifaune en conservant son habitat.

4.5. ZSC de la Montagne Sainte Victoire (FR9301605)

La ZSC de la Montagne Sainte Victoire est située en dehors du périmètre du SCoT mais est interceptée par son périmètre d'influence sur 368 ha, soit 1,1 % de sa surface globale. De ce fait, les incidences du projet sur la zone seront indirectes de façon systématique.

Tableau 25 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire

Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050							
Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Mammifères (hors chiroptères)	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Plantes	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Tableau 26 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire

Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Mammifères (hors chiroptères)	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Plantes	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Tableau 27 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Habitats	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Invertébrés	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Poissons	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Chiroptères	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Le SCoT prend en compte la trame verte et bleue avec la délimitation des secteurs de réservoirs de biodiversité et de corridors (P69, P71, P73, P74 et P75). Il y a donc une conservation des habitats pouvant être visités par les chiroptères situés à proximité de ces espaces.	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Potentielle incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.
Mammifères (hors chiroptères)	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.
Plantes	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Le projet de révision du SCoT n'a aucune incidence négative sur le site Natura 2000. Il existe une potentielle incidence positive du fait de la proximité avec le périmètre du SCoT qui conserve les habitats naturels par l'intégration de la TVB dans ses différentes prescriptions : ces habitats conservés pourraient être visités par la population de chiroptères de la ZSC.

4.6. ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069)

La ZPS est située en dehors du périmètre du SCoT mais est interceptée par son périmètre d'influence sur 31 ha, soit 0,1 % de sa surface globale. De ce fait, les incidences du projet sur la zone seront indirectes de façon systématique.

Tableau 28 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour

Défi 1 : S'engager dans un nouveau modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050							
Enjeu	Incidences directes			Incidences indirectes			Effet significatif
	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	Densification et renouvellement urbains	Préserver l'authenticité du territoire et structurer le développement des territoires	Protéger le foncier agricole, notamment les terres irrigables et s'ancrer dans les paysages	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Tableau 29 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour

Défi 2 : Développer les liens de proximité pour mieux vivre dans le Sud Luberon									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	Répondre aux besoins en logement	Zones de développement de l'activité économique	Zones d'activité touristique et de loisirs	Améliorer la mobilité	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Absence d'incidence.

Tableau 30 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour

Défi 3 : Réussir et traduire la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique									
Enjeu	Incidences directes				Incidences indirectes				Effet significatif
	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	Reconnaissance de la TVB	Préserver la ressource en eau	Ancrer le territoire dans la transition énergétique	Assurer un urbanisme favorable à la santé	
Avifaune	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Le SCoT prend en compte la trame verte (P69, P71, P73, P74 et P75). Il y a donc une conservation des habitats pouvant être visités par l'avifaune présente sur la ZPS située à proximité.	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Potentielle incidence positive du fait de l'intégration de la TVB dans les différentes prescriptions.

Le projet de révision du SCoT n'a aucune incidence négative sur la ZPS. Il existe une potentielle incidence positive du fait de la proximité avec le périmètre du SCoT qui conserve les habitats naturels par l'intégration de la TVB dans ses différentes prescriptions : ces habitats conservés pourraient être visités par l'avifaune de la ZPS.

4.7. Synthèse des incidences sur le réseau Natura 2000

Le territoire du SCoT est couvert par des réservoirs de biodiversité (milieux aquatiques, boisements, zones agricoles) et des corridors cartographiés au sein du DOO et pris en compte dans l'ensemble des thématiques et orientations, avec un principe général d'inconstructibilité de ces espaces. Aussi, le SCoT a une incidence directe positive sur la conservation des habitats constitutifs du réseau Natura 2000.

Le renouvellement urbain et le logement de la population ne représente pas un enjeu pour la conservation des sites Natura 2000 : les secteurs concernés sont situés en dehors des ZSC et ZPS identifiées, et le principe de réutilisation de l'existant et de l'implantation de nouveaux aménagements dans les espaces déjà urbanisés est appliqué (P5, P7, P23).

Les orientations liées au développement des énergies renouvelables, et en particulier de l'agri-photovoltaïsme, sont définies en fonction des enjeux écologiques et agricoles en présence et vise prioritairement les espaces artificialisés ou fortement anthropisés (P96). La prescription 98 précise les espaces d'exclusion pour le développement du photovoltaïque au sol dont :

- des éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue du SCoT (l'ensemble des réservoirs de biodiversité ainsi que l'ensemble des continuités écologiques hors espaces déjà artificialisés),
- des espaces patrimoniaux protégés et des paysages sensibles (les lignes de crêtes, les coupures paysagères, la préservation des silhouettes villageoises et fronts bâtis...),
- des terres agricoles de grande qualité dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de leur caractère irrigué/irrigable, soit de leur situation géographique soit de leur qualité agronomique et économique ou qui peuvent

faire l'objet d'un classement en tant que zones agricoles protégées, ...

Il en est de même pour la politique agricole qui vise à favoriser le circuit court, les filières avec réduction de la consommation d'eau et n'accepte les projets agri-photovoltaïques qu'à condition qu'ils soient implantés hors des zones à enjeu de biodiversité ou de risque inondation (P98).

De façon générale, aucune incidence négative significative du projet de SCoT n'a été identifiée. Les projets d'aménagement ont une incidence potentielle sur les habitats et les espèces en cas d'augmentation de la fréquentation.

5. Compatibilité avec les objectifs de conservation des zones Natura 2000

Les objectifs de conservation des différents sites Natura 2000 sont définis au sein du Document d'objectifs (DOCOB). Leur description et l'analyse de la compatibilité du projet de SCoT avec les objectifs fixés sont décrites dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 31 : Objectifs de conservation des ZSC et ZPS de la Durance

Objectif de conservation	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
Objectif n°1 : rétablir un système de tressage de la rivière	Rétablir la continuité sédimentaire des graviers	Fort	<u>Compatibilité</u> : le SCoT prévoit le maintien des continuités bleues avec les territoires voisins.
	Élargir l'espace de mobilité de la rivière	Fort	Sans rapport.
	Assurer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, adoux, îlons)	Fort	Sans rapport.
Objectif n°2 : conserver la fonction corridor	Réduire l'effet des barrières transversales	Modéré	<u>Compatibilité</u> : le SCoT prévoit des dispositions en faveur des continuités écologiques via la définition de corridors agricoles à préserver et de zones de continuité verte et bleue à maintenir. Il s'agit de préserver leur fonctionnalité et de les maintenir sans qu'ils subissent de pressions de l'urbanisation (P76).
	Renforcer l'intérêt du système ripisylvatique et des zones tampons associées	Modéré	<u>Compatibilité</u> : le SCoT protège la trame bleue comprenant la ripisylve, avec la prescription de la préservation ou de la reconstitution de la végétation rivulaire, et du maintien d'un espace « tampon » inconstructible aux abords des zones humides et des cours d'eau (P74).

	Conserver un réseau de zones humides à vocation écologique, en particulier pour la migration et l'hivernage des oiseaux	Fort	<u>Compatibilité</u> : des prescriptions relatives aux zones humides garantissent l'absence de construction ou d'aménagement sur ces espaces et propose de les cartographier et d'évaluer leur fonctionnalité (P73 & P74).
	Augmenter le débit d'eau permanent dans le cours d'eau	Modéré	Sans rapport.
Objectif n°3 : favoriser la fonction "réservoir de biodiversité"	Éviter le colmatage du bras vif du lit en amont	Fort	Sans rapport.
	Éviter la banalisation des milieux	Modéré	<u>Compatibilité</u> : le SCoT reconnaît la trame verte et bleue, avec la délimitation des réservoirs de biodiversité boisés, bleues, agricoles et « mosaïques » pour lesquels différentes prescriptions favorisent le maintien de leur bon état et fonctionnement.
	Lutter contre les espèces invasives	Modéré	Sans rapport.
	Conserver les boisements matures et sénescents quand cela est possible	Modéré	<u>Compatibilité</u> : le SCoT définit des réservoirs de biodiversité boisés et d'autres espaces boisés de qualité à préserver pour lesquels le principe d'inconstructibilité est requis et le déboisement limité à la gestion des feux et aux équipements d'intérêt collectif non implantables ailleurs.
Objectif n°4 : local	Conserver la qualité fonctionnelle des confluences	Fort	Sans rapport.
	Conserver les pelouses sèches à outardes et alouette	Fort	<u>Compatibilité</u> : la cartographie de la trame verte et bleue sur le territoire du SCoT et les prescriptions associées assure la conservation des milieux et habitats à enjeu.
	Gérer les roselières remarquables	Fort	Sans rapport.

	déconnectées de la rivière (ex : Gravières du Puy-Sainte-Réparate)		
	Maintenir les gîtes relais et de transit de chauves-souris cavernicoles	Fort	Sans rapport.
Mesure d'accompagnement : améliorer la connaissance du site	Étudier la biologie des espèces ou la fonctionnalité de la Durance vis-à-vis des sites voisins	Fort	Sans rapport.
	Actualiser la cartographie des habitats en moyenne Durance	Fort	Sans rapport.
Mesure d'accompagnement : sensibiliser le public et les usagers du site aux enjeux environnementaux	Définir puis mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation, d'éducation à la rivière	Fort	Sans rapport.

	Approfondir les connaissances sur les populations de lépidoptères	2	Sans rapport.
	Développer une agriculture respectueuse de l'environnement	2	<u>Compatibilité</u> : le projet délimite des réservoirs de biodiversité agricole et des corridors agricoles. Le développement de l'agri-photovoltaïsme est conditionné par une non remise en cause de la fonctionnalité des milieux naturels (P98).
	Connaître les populations de Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>)	3	Sans rapport.
	Restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts	1	Sans rapport.
	Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts	1	Sans rapport.
	Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts	1	Sans rapport.
	Aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux	1	Sans rapport.
	Mettre en place un plan global de gestion pastorale	2	Sans rapport.
Milieux forestiers	Favoriser le maintien et le vieillissement de la hêtraie	1	Sans rapport.
	Connaître et gérer les fillaies-érablaies	2	Sans rapport.
	Conserver et favoriser la Chênaie pubescente à Houx	2	Sans rapport.
	Expérimenter une gestion alternative à la coupe rase de Chêne vert	3	Sans rapport.

Tableau 32 : Objectifs de conservation de la ZSC du Massif du Luberon

Thématique	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
Milieux ouverts et semi-ouverts	Maîtriser la divagation des véhicules hors pistes	1	<u>Compatibilité</u> : le projet définit des linéaires de crête et des axes routiers d'intérêt paysager à valoriser (P11).
	Éviter le reboisement sur les milieux ouverts et semi-ouverts	1	Sans rapport.
	Expérimenter des traitements dans le matorral à Genévriers	2	Sans rapport.
	Limiter les traitements antiparasitaires à forte rémanence	1	Sans rapport.

	Favoriser la gestion du Pin d'Alep	3	Sans rapport.
	Maintenir des bois morts, dépérissant ou creux	1	Sans rapport.
	Mettre en place un calendrier des travaux forestiers	1	Sans rapport.
	Protéger les sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc	2	Sans rapport.
	Inventorier et connaître les populations de Rosalie Alpine et de Pique-prune	2	Sans rapport.
	Rechercher les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transition des chiroptères en milieu forestier	2	Sans rapport.
	Supprimer le traitement BT contre la Processionnaire du Pin	2	Sans rapport.
	Favoriser la diversité de la structure de végétation	2	
	Harmoniser les Aménagements forestiers (forêt publique) et les Plans simples de gestion (forêt privée) avec le DocOb	1	Sans rapport.
	Favoriser le vieillissement des peuplements forestiers	1	Compatibilité : la définition de réservoirs de biodiversité boisés est favorable au vieillissement des peuplements forestiers (P69).
	Développer le balivage des chênaies de fond de vallon	1	Sans rapport.
	Limiter l'impact des grandes coupes rases de taillis	2	Sans rapport.

	Mettre en place des mesures de protection des forêts	2	Compatibilité : le SCoT définit de réservoirs de biodiversité boisés et fait des recommandations en faveur des forêts (P69 & P70).
	Éviter la création de nouvelles pistes forestières et améliorer les conditions de débardage des bois	3	Sans rapport.
Milieux aquatiques et rivières	Conserver et favoriser les prairies mésophiles	1	Compatibilité : la définition de réservoirs de biodiversité est favorable à la conservation des prairies mésophiles (P67).
	Mettre en valeur les sources d'eaux dures à Tuf	3	Sans rapport.
	Gérer et suivre la population de Barbeau méridional	1	Sans rapport.
	Gérer, suivre et surveiller la population d'Écrevisse à pieds blancs	1	Sans rapport.
	Sauvegarder et créer des points d'eau	2	Compatibilité : le SCoT protège la trame bleue comprenant la ripisylve, avec le maintien d'un espace « tampon » inconstructible aux abords des zones humides et des cours d'eau (P74).
	Inventorier les amphibiens et mettre en place un protocole de suivi	2	Sans rapport.
	Aménager des nichoirs à Martin-pêcheur	3	Sans rapport.
	Lutter contre la pollution des eaux de surface : - Éviter les vidanges de piscines sans précautions - Maîtriser les assainissements	1 1 3	Compatibilité : le SCoT protège la trame bleue comprenant la ripisylve, avec la prescription du de la préservation ou de la reconstitution de la végétation rivulaire, et du

	- Prévenir les pollutions accidentelles		maintien d'un espace « tampon » inconstructible aux abords des zones humides et des cours d'eau (P74).
	Maîtriser les pompages dans les cours d'eau	2	Sans rapport.
	Gérer et protéger les ripisylves, les berges et le lit de l'Aiguebrun	2	Sans rapport.
	Organiser la fréquentation et informer le public sur la fragilité du milieu aquatique	2	Sans rapport.
	Identifier et recenser les menaces potentielles sur l'Aiguebrun et son bassin versant	3	Sans rapport.
	Élargir les connaissances sur l'écocomplexe riverain	3	Sans rapport.
Milieux rocheux	Améliorer et proposer la gestion des gorges de Régalon	2	Sans rapport.
	Préserver les falaises à <i>Potentilla caulescens</i>	3	Sans rapport.
	Rechercher et conserver les gîtes de reproduction, d'hibernation et de transit des chiroptères en milieu rocheux	1	Sans rapport.
	Surveiller les sites où nichent les grands rapaces (application de l'APB)	1	Sans rapport.
	Contrôler le balisage des sentiers à proximité des falaises	2	Sans rapport.
	Développer des études complémentaires pour la connaissance des populations des chiroptères	3	Sans rapport.

	Proposer une gestion adéquate des édifices publics situés à proximité du site et présentant un intérêt pour les chiroptères	3	Sans rapport.
	Préserver les éboulis ouest-méditerranéen et les éboulis thermophiles	1	Sans rapport.
Suivi des habitats et espèces	Suivre l'état de conservation des habitats	1	Sans rapport.
	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats ouverts et semi-ouverts	2	Sans rapport.
	Mettre en œuvre un suivi scientifique des habitats forestiers	2	Sans rapport.
	Suivre la qualité des eaux de l'Aiguebrun	2	Sans rapport.
	Suivre l'état de conservation des espèces animales	1	Sans rapport.
	Assurer le suivi complémentaire des espèces d'oiseaux	2	Sans rapport.

Tableau 33 : Objectifs de conservation de la ZPS du Massif du Petit Luberon

Objectif de conservation	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
A/ Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux rupestres et leurs habitats	A1 : Maintenir ou accroître la population nicheuse de Vautour percnoptère, notamment par l'apport de nourriture sur le charnier.	Prioritaire	Sans rapport.
	A2 : Maintenir ou accroître la population nicheuse d'Aigle de Bonelli	Prioritaire	Sans rapport.
	A3 : Maintenir ou accroître la population nicheuse de Grand-duc d'Europe	Fort	Sans rapport.

	A4 : Maintenir ou accroître la population nicheuse d'Aigle royal	Fort	Sans rapport.
	A5 : Assurer la quiétude des sites de nidification en période de reproduction	Prioritaire	Sans rapport.
	A6 : Assurer la disponibilité en zone de chasse et en espèces proies	Moyen	Sans rapport.
B/ Maintenir ou restaurer les populations d'oiseaux de milieux ouverts et semi-ouverts et leurs habitats	B1 : Maintenir ou accroître les populations nicheuses d'espèces de passereaux liées aux garrigues ouvertes et pelouses pastorales en améliorant la capacité d'accueil de leurs habitats	Fort	Sans rapport.
	B2 : Conserver les milieux ouverts (entretien pastoral) et la qualité de la ressource alimentaire	Fort	<u>Compatibilité</u> : le SCoT prévoit des dispositions en faveur des réservoirs de biodiversité. Il s'agit de préserver leur fonctionnalité et de les maintenir sans qu'ils subissent de pressions de l'urbanisation (P67 & P72).
	B3 : Éviter toute perturbation des milieux ouverts en période de reproduction (broyage, brûlage dirigé...)	Fort	Sans rapport.
C/ Maintenir ou restaurer les populations des oiseaux des milieux forestiers et leurs habitats	C1 : Maintenir ou accroître la population nicheuse de Circaètes Jean-le-Blanc	Fort	Sans rapport.
	C2 : Proscrire toute perturbation des sites de nidification en période de reproduction	Fort	<u>Compatibilité</u> : aucun projet d'aménagement n'est prévu au sein des habitats de l'avifaune.
	C3 : Conserver un milieu forestier favorable	Moyen	<u>Compatibilité</u> : le SCoT définit de réservoirs de biodiversité boisés et fait des préconisations en faveur des forêts (P69 & P70).

Tableau 34 : Objectifs de conservation de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire

Objectif de conservation	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
Conservation des habitats	Conserver les pelouses sèches des massifs et des crêtes (habitats herbeux)	1	Sans rapport.
	Augmenter la superficie des chênaies âgées	1	Sans rapport.
	Protéger et restaurer les habitats d'éboulis	2	Sans rapport.
	Restaurer les ripisylves à Peuplier blanc	2	Sans rapport.
	Favoriser la gestion conservatoire d'habitats ponctuels : sources pétrifiantes, zones humides de Jougues et de la Cause aval)	3	Sans rapport.
Conservation des espèces	Maintenir des zones de nidification (falaises de Sainte Victoire) et d'alimentation (milieux ouverts) pour les rapaces et les oiseaux rupestres	1	Sans rapport.
	Vérifier la richesse du site en insectes et maintenir leurs habitats	2	Sans rapport.
	Augmenter la capacité d'accueil du site pour d'autres espèces caractéristiques du massif	2	Sans rapport.
Accompagnement favorable à l'ensemble des habitats et espèces	Promouvoir les pratiques sylvicoles et agricoles favorables à la conservation des habitats et des espèces	1	Sans rapport.
	Favoriser la revalorisation biologique des milieux abandonnés par l'agriculture	1	Sans rapport.
	Assurer la compatibilité des activités récréatives avec la conservation des habitats et des espèces	1	Sans rapport.
	Assurer la compatibilité des grands aménagements et des activités d'exploitation des ressources naturelles avec la conservation des habitats et des espèces	3	Sans rapport.

Remarque : pour rappel, la ZSC n'est pas située sur le périmètre d'application des prescriptions du DOO du SCoT Sud Luberon.

Tableau 35 : Objectifs de conservation de ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour

Objectif de conservation	Sous-objectif	Priorité	Compatibilité
Accroître la population nicheuse d'Aigles de Bonelli	Mettre en œuvre une protection renforcée des nids actuellement utilisés	Très fort	Sans rapport.
	Mettre en œuvre une protection renforcée des nids vacants potentiellement utilisables par de futurs couples	Fort	Sans rapport.
	Préserver, restaurer et améliorer l'habitat de l'espèce (alimentation comprise) => maintien des milieux, notamment dans n rayon de 5kms autour des aires de nidification	Fort	Sans rapport.
	Réduire la forte mortalité (notamment les juvéniles) induite par l'Homme	Fort	Sans rapport.
	Organiser la surveillance des sites, veiller à la quiétude des nids lors des périodes critiques	Fort	Sans rapport.
	Favoriser une disponibilité suffisante en espèces proies dites "clés de voûte", notamment petit gibier (perdrix rouges, lapins de garenne)	Modéré	Sans rapport.
	Restaurer, / maintenir et accroître les autres populations d'oiseaux rupestres et leurs habitats	Vautour percnoptère : réhabiliter d'anciens sites de nidification et garantir leur protection	Très fort
Vautour percnoptère : favoriser une bonne disponibilité en ressources alimentaires et veiller à leur pérennité		Fort	Sans rapport.
Faucon crécerellette : favoriser l'installation de nouvelles colonies (action prioritaire du PNA)		Fort	Sans rapport.
3/ Maintenir, restaurer et accroître	Maintien, entretien et restauration des milieux ouverts à couvert végétal bas :	Très fort	Sans rapport.

l'avifaune des milieux ouverts naturels et leurs habitats	garrigues, prairies, pâturages, zones cultivées, etc.		
	Initier des opérations d'ouverture de milieux sur grandes surfaces, afin d'enrayer la dynamique de fermeture rapide de certains secteurs, notamment en périphérie des aires de nidification de grands rapaces	Modéré	Sans rapport.
	Initier des opérations d'ouverture de milieux en mosaïque (en peau de léopard, alvéolaire, etc.), très favorable au petit gibier, sur les secteurs particulièrement propices à l'alimentation des grands rapaces	Fort	Sans rapport.
	Maintenir et réhabiliter des zones de nidification et d'alimentation favorables aux espèces cavicoles macroinsectivores (Rollier d'Europe, Guêpier d'Europe, Chevêche d'Athéna, petit Duc Scops, Pies grêches, etc.)	Modéré	Sans rapport.
4/ Garantir le maintien et les populations de l'avifaune agricole et leurs habitat	Maintenir la dynamique de progression des populations d'outardes canepetières (action du PNA) et des espèces associées (Cedricnème criard, Rollier d'Europe, etc.)	Très fort	Sans rapport.
	Maintenir et développer les couverts et pratiques agricoles propices à l'avifaune patrimoniale	Fort	
	Avifaune macro-insectivore (Rapaces nocturnes, Pies grêches, Rollier d'Europe, Guêpier d'Europe, etc.) : conserver la population existante et mieux connaître leurs états de conservation	Fort	Sans rapport.
	Maintenir et développer le petit parcellaire agricole riche en	Modéré	Sans rapport.

	infrastructures agro-écologiques (haies, talus, fossés, murets, etc.), favoriser les effets lisières (haies de feuillus, pluristratifiées, avec bandes enherbées, là où les conditions le permettent)		
5/ Préserver les populations de l'avifaune forestière et leurs habitats	Circaète Jean le Blanc : Conserver la population existante et mieux connaître son état de conservation	Fort	Sans rapport.
	Maintenir les continuités forestières existantes (Forêts, haies, ripisylves, etc.)	Modéré	Sans rapport.
	Conserver les boisements matures et sénescents quand cela est possible	Modéré	Sans rapport.
6/ Conserver les zones humides à forte valeur écologique (zones de nidification, de migration et d'hivernage)	Préserver, restaurer et améliorer l'habitat "zone humide" (marais, ripisylves, mares, berges, etc.)	Fort	Sans rapport.
	Lutter contre les espèces invasives (prolifération dans les zones humides)	Modéré	Sans rapport.
	Connaissance et évaluation de l'état de conservation des populations d'oiseaux des zones humides locales (Busard des roseaux, Butor étoilé, Blongio nain, Milan noir, etc.)	Modéré	Sans rapport.

Le projet de révision du SCoT Sud Luberon est compatible avec les objectifs de conservation décrits dans le document d'objectifs Natura 2000 des 6 sites concernés par le territoire d'étude.

Remarque : pour rappel, la ZPS n'est pas située sur le périmètre d'application des prescriptions du DOO du SCoT Sud Luberon.

Lorsqu'elles sont en rapport avec les objectifs de conservation des ZSC et ZPS, les différentes orientations et prescriptions associées émises par le SCoT sont cohérentes avec les actions préconisées.

6. Mesures environnementales

En l'absence d'incidence significative du projet de révision du SCoT sur le réseau Natura 2000, aucune mesure environnementale d'évitement, de réduction ou de compensation systématique n'est à prévoir.

Toutefois, quelques recommandations peuvent être faites pour les projets d'aménagements envisagés sur le territoire de la COTELUB afin de préserver les enjeux naturalistes potentiellement en présence :

- ▶ Pour les projets de valorisation d'activités de loisirs et touristiques en plein air : éviter les secteurs d'habitat communautaire lors d'aménagement et prévoir des mises en défend et signalisations renseignant le public sur les habitats et espèces à enjeu en présence ;
- ▶ Pour le projet de zone d'activité économique à Mirabeau, situé à proximité immédiate de la ZSC de la Durance : conception et travaux à réaliser après expertise naturaliste afin de déterminer la présence d'espèce ou d'habitat à enjeu sur le site d'implantation.

7. Conclusion

La présente évaluation des incidences Natura 2000 concerne quatre sites interceptés par le périmètre du SCoT, (deux ZSC et deux ZPS), et deux sites compris dans sa zone d'influence (une ZSC et une ZPS).

Aucune zone dédiée à l'urbanisation n'est située au sein des différentes zones Natura 2000 ciblées par la présente étude. De plus, les zones concernées sont localisées au niveau de tissus urbains déjà existant.

Les prescriptions du DOO prennent en compte les milieux naturels dans tous les projets d'aménagement en appliquant le principe de non-constructibilité et de non remise en cause de leurs fonctionnalités écologiques.

Aussi, le projet de révision du SCoT Sud Luberon ne présente pas d'effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires utilisés pour la désignation des différents sites.

Il possède des incidences positives pour le réseau Natura 2000 grâce à la prise en compte de la trame verte et bleue et la définition d'orientations priorisant les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire.

Des incidences potentielles liées aux projets de développement de l'activité économique et la valorisation d'activités de loisirs de plein air sont identifiées : ces projets risquent d'augmenter la fréquentation et le piétinement d'espaces habités par des espèces d'intérêt communautaire dans des zones Natura 2000 parfois vulnérables à la surfréquentation (ZPS de la Durance, ZSC du Massif du Luberon et ZPS du Massif du Petit Luberon). Des mesures de réduction et d'évitement seront donc à mettre en place lors de la concrétisation de ces projets.

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie du Document d'orientation et d'objectifs du SCoT Sud Luberon (source : AURAV).....	148
Figure 2 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité du périmètre du SCoT.....	152
Figure 3 : Zone d'influence du SCoT sur le réseau Natura 2000.....	170
Figure 4 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO	175
Figure 5 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur les Garrigues de Lançon et la Durance à l'ouest	176
Figure 6 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur la Durance, le Massif du Petit Luberon et la Sainte Victoire à l'est	177
Figure 7 : Superposition des sites Natura 2000 avec les orientations du DOO – zoom sur le Massif du (Petit) Luberon au nord	178

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des sites Natura 2000 à proximité du périmètre du SCoT.....	153
Tableau 2 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC de la Durance inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE	156
Tableau 3 : Synthèse des espèces de la ZSC de la Durance inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.....	157
Tableau 4 : Synthèse des espèces de la ZPS de la Durance visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE	159
Tableau 5 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC du Massif du Luberon inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE	163
Tableau 6 : Synthèse des espèces de la ZSC du Massif du Luberon inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE	163
Tableau 7 : Synthèse des espèces de la ZPS du Massif du Petit Luberon visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE.....	164
Tableau 8 : Synthèse des habitats naturels de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire inscrits à l'annexe I de la directive 92/43CEE	165
Tableau 9 : Synthèse des espèces de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE	166
Tableau 10 : Synthèse des espèces de la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE	167
Tableau 11 : Synthèse des surfaces des sites Natura 2000 comprises dans la zone d'influence du SCoT	169

Tableau 12 : Synthèse des thématiques analysées pour l'évaluation de l'incidence du SCoT sur le réseau Natura 2000 172

Tableau 13 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZSC de la Durance 179

Tableau 14 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZSC de la Durance 180

Tableau 15 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZSC de la Durance 183

Tableau 16 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS de la Durance 185

Tableau 17 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS de la Durance 185

Tableau 18 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS de la Durance 186

Tableau 19 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon 187

Tableau 20 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon 187

Tableau 21 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS du Massif du Luberon 189

Tableau 22 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon 190

Tableau 23 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon 190

Tableau 24 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS du Massif du Petit Luberon191

Tableau 25 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire192

Tableau 26 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire192

Tableau 27 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZSC de la Montagne Sainte Victoire193

Tableau 28 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 1 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour194

Tableau 29 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 2 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour194

Tableau 30 : Analyse de l'incidence des orientations du défi 3 du DOO sur la ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour194

Tableau 31 : Objectifs de conservation des ZSC et ZPS de la Durance196

Tableau 32 : Objectifs de conservation de la ZSC du Massif du Luberon197

Tableau 33 : Objectifs de conservation de la ZPS du Massif du Petit Luberon199

Tableau 34 : Objectifs de conservation de la ZSC de la Montagne Sainte Victoire200

Tableau 35 : Objectifs de conservation de ZPS des Garrigues de Lançon et Chaînes alentour201

A photograph of a street scene with parked cars and a cyclist, overlaid with a blue gradient and a white text box. The scene shows a row of parked cars along a street lined with trees and buildings. A person is riding a bicycle in the foreground. The image is partially obscured by a blue gradient and a white text box.

6. LES INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGÉS POUR ASSURER LE SUVI DU SCOT

Le SCoT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne les impacts sur l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans (loi Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010).

Dans cet objectif, un dispositif de suivi régulier, basé sur le choix d'indicateurs permettant de suivre cette évolution, doit être mis en oeuvre.

Devront être vérifiés :

- l'évaluation en continu de l'état initial de l'environnement permettant notamment de vérifier les incidences effectives attendues du projet sur l'environnement,
- la mise en oeuvre des orientations du SCoT pour évaluer «l'effet SCoT» dans les différentes politiques sectorielles traitées au SCoT. En effet, au delà de vérifier la compatibilité avec le SCoT, il est plus stratégique d'évaluer la mise en oeuvre effective des orientations de celui-ci.

Pour ce faire, 3 types d'indicateurs seront mis en place :

- des indicateurs de suivi de l'état initial de l'environnement.
- des indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du SCoT
- des indicateurs d'éclairage : il s'agit d'informations qui on fait défaut pour pouvoir notamment fixer des objectifs quantifiés ou précis dans certaines politiques publiques traitées au SCoT. Il faut donc y remédier et disposer d'une meilleure connaissance du territoire.

L'état de référence (temps zéro «T0») sur lequel l'analyse du SCoT devra se baser, via les indicateurs définis ci-dessous, est l'approbation du SCoT. A ce titre, les éléments détaillés dans le Diagnostic et l'Etat initial de l'environnement, basés sur les chiffres les plus récents, constituent l'état de référence.

Ces indicateurs sont soit quantitatifs, soit qualitatifs. La périodicité du suivi est définie en fonction de chaque indicateur.

1/ SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Items	Indicateurs	Sources et outils de suivi	Périodicité de suivi
Occupation de l'espace	Part des différentes vocations de l'espace : - Surfaces artificialisées - Surfaces agricoles - Surfaces naturelles - Surfaces en eau	Base de données OCSOL 2014, 2019 OCSGE 2018, 2021	A chaque production de donnée occupation du sol
	Dynamique et évolution de chaque vocation de l'espace (espaces artificialisés, agricoles et naturels)		
	Caractérisation de l'artificialisation : tissu urbain continu ou discontinu, équipements et activités...		
Espaces naturels Biodiversité	Surface et proportion des espaces naturels strictement protégés	DREAL PACA	Selon disponibilité de la donnée
	Surfaces d'espaces naturels bénéficiant d'un classement ou d'une reconnaissance de type ZNIEFF	DREAL PACA	Selon disponibilité de la donnée
	Nombre de plan de gestion ou de documents d'objectifs mis en place	DREAL PACA	Annuel
	Surfaces agricoles concernées par la mise en place de mesures agro-environnementales	Chambre agriculture 84	Selon disponibilité de la donnée
	Amélioration du niveau de connaissances de la biodiversité du territoire	DREAL PACA, associations environnementales, bases de données écologiques libres (SILENE, etc.)	Selon disponibilité de la donnée
	Surface en réservoirs de biodiversité et corridors écologiques	PLU	5 ans
Espaces agricoles	Evolution de la SAU	Recensement RGA, BD OCSOL, BD Ortho IGN, Chambre agriculture, SAFER	Chaque recensement RGA A chaque production de donnée occupation du sol
	Surfaces des terres classées en AOC	INAO	Selon disponibilité de la donnée
	Evolution des surfaces en friches		
	Part des surfaces agricoles	BD OCSO, OCSGE, Chambre agriculture	A chaque production de donnée occupation du sol CRIGE PACA selon production de la donnée

Eau	Evolution des volumes des prélèvements par usage (AEP, Industrie, Irrigation)	Syndicat Durance Luberon, Communes	Annuel
	Rendements des réseaux AEP : volumes facturés/volumes produits	Syndicat Durance Luberon	Annuel
	Consommation moyenne par client	Syndicat Durance Luberon	Annuel
	Evolution de la consommation par habitant	Syndicat Durance Luberon	Annuel
	Evolution de la consommation par commune	Syndicat Durance Luberon, Communes	Annuel
	Disponibilité de la ressource pour les différents captages	Syndicat Durance Luberon	Annuel
	Evolution de la qualité des cours d'eau	Données SDAGE, SMAVD	Selon disponibilité de la donnée
	Suivi des dispositifs d'assainissement : mise au norme des STEP et evolution des rejets	Communes, Syndicat Durance Luberon	Annuel
Energie	Consommation énergétique moyenne/habitant	ADEME Base régionale CIGALE ORECA	Annuel
	Production d'énergies renouvelables		
	Part des ménages en situation de précarité énergétique		
	Nombre de permis déposés pour des projets ENR	Communes	Annuel
Gestion des déchets	Poids moyen d'ordures ménagères produit par habitant et par an	Conseil Général de Vaucluse	Annuel
	Taux de recyclage moyen (poids de déchets recyclés par an / poids d'ordures ménagères par habitant)	COTELUB Région PACA	
	Nombre de centre de tri et de déchetteries		
Qualité de l'air	Indice d'ozone	Atmo Sud	Annuel
	Taux de polluants dans l'air	Atmo Sud	Annuel
Pollution du sol	Nombre de sites pollués	Bases de données BASIAS et BASOL	5 ans
Risques naturels	Surfaces concernées par le risque d'inondation par débordement d'un cours d'eau, dont les surfaces urbanisées	DDT 84	Chaque élaboration ou révision de PPRI
	Nombre de PPRI mis en place		Chaque élaboration de PPRI
	Surfaces concernées par le risque incendie feu de forêt (PPRIF + Aléa)		Chaque élaboration ou révision de PPRIF
	Nombre de PPRIF mis en place		Chaque élaboration de PPRIF

2/ SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU SCOT NOTAMMENT AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

AMBITION GÉNÉRALE : ENTRE DURANCE ET LUBERON, UNE SITUATION STRATÉGIQUE : RÉINVENTER LE TERRITOIRE EN PRÉSERVANT SON AUTHENTICITÉ TOUT EN L'INSCRIVANT DANS LES DYNAMIQUES RÉGIONALES

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Accueillir 2 100 habitants supplémentaires d'ici 2045, en permettant la mise en oeuvre d'un projet de développement sobre, en adéquation avec la biocapacité du territoire	Respect de l'ambition démographique : (TVAM par catégories de communes définis dans le DOO)	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Evolution du nombre d'habitants par niveau d'armature territoriale et suivi du poids démographique relatif de chaque niveau de l'armature territoriale	INSEE, RP	tous les 2 ans
Une organisation territoriale équilibrée qui donne un rôle à chaque commune	Suivi du maintien de l'équilibre (démographie, équipements, économie, etc.)	INSEE, RP Communes	tous les 2 ans

DÉFI 1 : S'ENGAGER DANS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT VERTUEUX ADAPTÉ AUX VILLAGES POUR TENDRE VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE D'ICI 2050

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Réduire de 50% la consommation d'espaces d'ici 2031 et atteindre l'absence d'artificialisation nette pour 2050	Suivi des surfaces classées en zones AU dans les documents d'urbanisme locaux	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Suivi de la consommation foncière : m2/nouvel habitant et par emploi créé Suivi de la consommation foncière entre les espaces densifiés et les espaces en extension	MAJIC INSEE PLU	tous les ans
Prioriser le réinvestissement de l'enveloppe urbaine tout en préservant la qualité de vie	Evolution de l'occupation du sol	OCSOL, OCGSE	A chaque production de donnée occupation du sol
	Suivi du potentiel foncier disponible dans le tissu urbain existant	PLH PLU MAJIC	tous les 2 ans
	Nombre d'étude de requalification lancées (ZA, secteurs stratégiques, QPV)	PLU, COTELUB	A chaque étude de requalification lancée

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Maitriser les extensions urbaines	Suivi des surfaces classées en zones AU dans les documents d'urbanisme locaux	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Respect des enveloppes foncières déterminées dans le DOO par vocations	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Cohérence entre la localisation des extensions urbaines et les réseaux disponibles (eau potable, assainissement, etc.)	PLU, COTELUB	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Exclusion des zones soumises à des enjeux environnementaux, agricoles, de risques dans la localisation des zones AU dans les documents d'urbanisme locaux	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
S'ancrer dans les paysages	Respect des limites d'urbanisation fixée dans la cartographie du DOO	PLU, BD OCSOL, OCSGE	tous les 5 ans
	Préservation des perspectives paysagères autour des axes routiers	Reportage photos avant/ après	tous les 5 ans
	Préservation des silhouettes villageoises et des cônes de vues paysagers	Reportage photos avant/ après	tous les 5 ans
	Protection et valorisation du patrimoine	Base Mérimée, inventaire local	tous les 5 ans
Protéger le foncier agricole notamment les terres irrigables	Suivi des surfaces agricoles du territoire	OCSOL, OCSGE	A chaque production de donnée occupation du sol
	Nombre d'outils mis en oeuvre sur le territoire de protection de l'agriculteur	ZAP, PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU ou création de ZAP
	Suivi du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU du territoire	RGA	à chaque élaboration de RGA
Proposer de nouvelles formes urbaines conciliant les besoins des habitants et la qualité des villages	Part de constructions réalisées au sein de la trame urbaine existante	INSEE, MAJIC, données carto DOO du SCoT	tous les 2 ans
	Suivi des outils mis en oeuvre dans les documents d'urbanisme locaux pour concilier besoins des habitants et qualité des villages (OAP, etc.)	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Nombre de nouvelles opérations intégrant des principes d'adaptation au changement climatique	Reportage photos, PLU, PLH	tous les 2 ans

DÉFI 2 : DÉVELOPPER LES LIENS DE PROXIMITÉ POUR MIEUX VIVRE DANS LE SUD LUBERON

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Créer environ 1 680 logements pour répondre aux besoins et anticiper les évolutions sociétales	Evolution du parc de logements	Insee	tous les 2 ans
	Densités de logements observées au sein des opérations d'habitat récentes	Reportage photo, PLU, MAJIC	tous les ans
	Part de l'offre nouvelle d'habitat au sein de l'enveloppe urbaine existante	MAJIC, données carto DOO	tous les 2 ans
Favoriser la production de logements au sein de l'enveloppe urbaine existante	Evolution des typologies de logements (RP, RS, LV)	Insee	tous les 2 ans
	Suivi des opérations réalisées au sein de l'enveloppe urbaine existante	Reportage photo, MAJIC, PLU	tous les 2 ans
	Nombre de réhabilitations de logements réalisées	OPAH, Opérateurs de l'habitat, Communes	tous les ans
Permettre à tous les ménages de se loger sur le territoire en produisant des logements abordables	Evolution de l'offre d'habitat à prix maîtrisé	Sitadel, Communes	tous les 3 ans
	Evolution de l'offre de logements locatifs privés	Sitadel, Communes	tous les 3 ans
	Evolution des typologies de logements (tailles des logements, collectifs, accolés, individuels purs)	Sitadel, Insee	tous les 2 ans
Permettre aux activités économiques de s'installer dans les bonnes conditions	Suivi de l'évolution du nombre d'emplois	Insee	tous les 2 ans
	Suivi de l'évolution du nombre d'entreprises	Insee	tous les 2 ans
	Analyse des zones AU dédiées à l'économie inscrites dans les PLU	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Suivi de l'évolution des ZAE existantes	MAJIC, images aériennes	tous les 3 ans

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Renforcer l'attractivité autour d'un tourisme d'exception et d'activités de pleine nature	Flux touristiques par saisons	RDNA, offices de tourisme	tous les ans
	Evolution du site de l'Etang de la Bonde et outils mis en place pour encadrer son développement et le préserver	Reportage photos avant/après, OCSOL, OCSGE, PLU	tous les 3 ans
	Evolution et fréquentation des voies cyclables	COTELUB	tous les ans
	Nombre d'équipements culturels, de loisirs ou de pleine nature nouvellement créés	COTELUB	tous les ans
Placer l'agriculture comme un levier pour le dynamisme de l'économie locale et pour mieux satisfaire les besoins alimentaires locaux	Evolution du nombre d'hébergements touristiques	INSEE, COTELUB	tous les 2 ans
	Suivi de l'évolution du nombre d'installations dédiées à la vente de produits locaux	SIRENE, Communes	tous les 2 ans
	Evolution du système d'irrigation du territoire	Société du Canal de Provence, COTELUB	tous les 3 ans
Développer une offre de services de proximité, en cohérence avec l'armature territoriale	Part de l'activité agricole au sein de l'activité économique locale	SIRENE, INSEE	tous les 2 ans
	Evolution de nombre d'équipements et de services par typologies d'activités et par niveaux d'armature territoriale	COTELUB, INSEE	tous les 2 ans
Accompagner la jeunesse, de la petite enfance vers l'autonomie	Evolution de nombre d'équipements dédiées aux plus jeunes	COTELUB, INSEE	tous les 2 ans
Développer une offre culturelle, sportive et de loisirs ouverte à tous	Evolution de nombre d'équipements culturels, sportifs et de loisirs	COTELUB, Offices de tourisme	tous les 2 ans
	Evolution des flux touristiques et fréquentation des sites culturels, sportifs et de loisirs	COTELUB, Offices de tourisme	tous les ans
Améliorer la mobilité pour favoriser l'accès aux services	Diversification de l'offre de transports collectifs	COTELUB	tous les 2 ans
	Evolution de la fréquentation des transports collectifs	COTELUB	tous les ans

DÉFI 3 : RÉUSSIR ET TRADUIRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Reconnaître la Trame Verte et Bleue pour protéger la richesse environnementale du territoire	Evolution de l'occupation du sol par grands types d'espaces (boisés, ouverts, agricoles, humides)	OSCOL, OCSGE	A chaque production de donnée occupation du sol
	Suivi de la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue dans les PLU	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Suivi de l'intégration des structures agro-écologiques dans les PLU et de leur niveau de protection	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Nombre de projets ayant permis de reconstituer une perméabilité écologique : à l'occasion de travaux importants sur le tracé d'une infrastructure, etc.	Gestionnaires sites naturels, et notamment les sites Natura 2000	tous les 2 ans
Economiser la ressource en eau dans une perspective de changement climatique	Suivi de l'évolution de la consommation d'eau des communes	Syndicat Durance Luberon	tous les ans
	Suivi de l'adéquation entre population accueillie permanente et saisonnière et la ressource en eau	INSEE, Syndicat Durance Luberon	tous les ans
	Suivi de la capacité de production des captages AEP	Syndicat Durance Luberon	tous les ans
Assurer l'irrigation du territoire pour garantir la pérennité de certaines filières agricoles	Suivi du maintien et du développement du réseau d'irrigation	Société du Canal de Provence, COTELUB	tous les 3 ans
	Suivi du maintien de l'activité agricole et notamment sur les parcelles irriguées	RGA, Sirène	tous les 3 ans, et bilan à chaque production de données RGA
Garantir le fonctionnement du réseau hydrographique	Intégration de l'espace de mobilité des cours d'eau dans les PLU	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Suivi de la protection des espaces naturels et patrimoniaux liés à l'eau dans les PLU	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Identification des zones humides dans les PLU et mise en place de règles adaptées	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Identification du réseau d'irrigation dans les PLU	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
Lutter contre les atteintes à la qualité de la ressource en eau	Cohérence entre la localisation des zones ouvertes à l'urbanisation et la disponibilité des réseaux	PLU, Syndicat Durance Luberon	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Suivi de l'évolution de la conformité du réseau d'assainissement non collectif	Syndicat Durance Luberon	tous les ans
	Suivi de l'adéquation entre population accueillie permanente et saisonnière et capacité de traitement des eaux usées	INSEE, Syndicat Durance Luberon	tous les 2 ans
	Nombre d'hectares de surfaces désimperméabilisés	OCSOL, OCSGE	tous les 3 ans
	Prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les secteurs d'opérations d'aménagement au sein des PLU	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
Développer une mobilité décarbonnée adaptée au territoire	Analyse des flux touristiques	Offices de tourisme	tous les ans
	Nombre de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité collective (PEM, gare, etc.)	COTELUB	tous les 2 ans
	Analyse du développement du réseau de mobilités douces	COTELUB	tous les 2 ans
Promouvoir le développement des énergies renouvelables et définir les conditions de leur développement, en cohérence avec les sensibilités du territoire	Suivi de la production d'énergies via des dispositifs de production d'énergies renouvelables	CIGALE	tous les ans
	Nombre de permis et/ou de procédures d'urbanisme réalisés pour la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables	COTELUB	tous les ans
Prendre en compte les risques naturels connus et orienter le développement urbain en dehors des zones à risques	Analyse de l'identification des risques dans les PLU	PLU, Géorisques	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Analyse de la prise en compte des documents cadres en matière de risques naturels dans les PLU	PLU, PPR, SDAGE, etc.	à chaque révision/ élaboration de PLU

Orientations prescriptives	Indicateurs de mise en oeuvre	Sources	Périodicité
	Suivi de la mise en place de zonages et règles spécifiques dans les PLU pour la prise en compte des différents risques	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
	Part de surfaces non imperméabilisées au sein de la trame urbaine (lutte contre le ruissellement)	OCSOL, OCSGE	A chaque production de donnée occupation du sol
Améliorer la qualité de l'air, la pollution des sols et réduire les nuisances sonores	Analyse de la cohérence de l'implantation d'établissements destinés à accueillir des populations sensibles au regard des espaces soumis à des sources de nuisances et/ou pollution.	Analyse terrain, COTELUB	tous les 3 ans
	Suivi de l'intégration des problématiques de qualité de l'air, de pollution et de nuisances dans les PLU	PLU	à chaque révision/ élaboration de PLU
Améliorer le confort thermique dans les villages	Analyse de l'intégration de principes bioclimatiques dans les opérations d'aménagement	PLU, Analyse terrain	tous les 2 ans
	Nombre de logements réhabilités	Opérateurs habitat	tous les ans
Améliorer l'optimisation de la gestion des déchets et leur valorisation	Poids moyen d'ordures ménagères produit par habitant et par an	Conseil Général de Vaucluse, COTELUB	tous les ans
	Taux de recyclage moyen (poids de déchets recyclés par an / poids d'ordures ménagères par habitant)	Conseil Général de Vaucluse, COTELUB	tous les ans
	Nombre de centres de tri et de déchetteries	Conseil Général de Vaucluse, COTELUB	tous les ans